

LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63
dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

Agir dès aujourd'hui ensemble, pour garantir un avenir plus serein



Les dernières années l'attestent, le changement climatique devient une réalité palpable. Les dérèglements qui lui sont liés, qu'il s'agisse des sécheresses et des canicules ou des tempêtes et des inondations corroborent les alertes des scientifiques émises depuis plus de vingt ans, trop souvent dans l'indifférence générale.

Malheureusement, force est de constater que ces phénomènes, autrefois exceptionnels, sont de plus en plus fréquents et violents. Il est désormais admis que le réchauffement du climat est inéluctable et qu'il impose la mise en œuvre de solutions à court, moyen et long terme pour s'y adapter et en atténuer les effets les plus néfastes.

Par où commencer ? Les transformations à accomplir seront profondes et doivent tenir compte de l'ensemble des enjeux, sociaux, économiques et environnementaux, sans négliger la délibération démocratique bousculée par les soubresauts du monde. Notre collectivité départementale a la volonté d'impulser et d'accompagner les nécessaires transitions et, pour ce faire, nous repensons d'ores et déjà nos modes d'action dans une optique de sobriété et de solidarité.

Notre ambition vise à porter des projets de long terme, à renforcer les dynamiques locales, à améliorer les services à la population, à favoriser le vivre ensemble, à préserver l'environnement... C'est ce à quoi s'attache chaque jour le Département, en collaboration avec de nombreux acteurs institutionnels, associatifs, professionnels. C'est ce dont témoigne le rapport en matière de développement durable, centrée sur 2022, que vous avez entre les mains.

Année après année, nous amplifions nos actions, en consolidant celles déjà menées, en lançant de nouvelles initiatives, comme par exemple la signature de la Charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens », la réflexion sur un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), et en travaillant prochainement sur la Responsabilité Sociétale de notre collectivité, pour ne citer que quelques exemples.

Notre département possède de nombreux atouts et bénéficie de la dynamique de multiples acteurs, comme le révèle, chaque année, la désignation des lauréats des Trophées du Développement durable.

Ensemble, relevons les défis afin que la Dordogne et notre planète demeurent accueillantes pour les générations futures.

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

Méthodologie

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Épanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique. Depuis 2018, l'action départementale est également analysée au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

Le présent rapport porte sur des actions initiées ou qui se sont terminées en 2022, et sont représentatives de l'action des services, sans être exhaustive. Il est composé de 6 livrets, correspondants aux 6 commissions organiques.

Tous les services ont été invités à proposer des actions à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2022. Pour chaque action, ont été repérés les ODD auxquels chaque action contribue, sans que cette contribution ne soit quantifiée. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

En outre, l'ODD 17 « Partenariats pour l'atteinte des objectifs » est illustré par un symbole permettant de préciser la nature des partenariats développés pour mener l'action départementale selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2023



**FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PATRIMOINE - AIDE AUX COMMUNES**

L'ADMINISTRATION DURABLE

Quelques chiffres sur l'action du Département en 2022

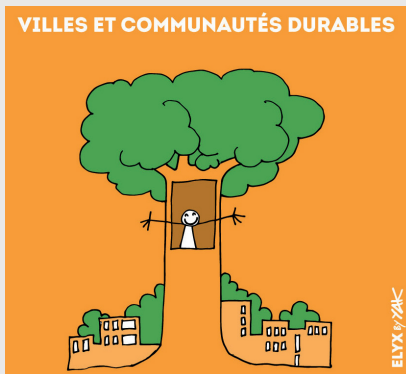


74 GO

supprimés des serveurs de la mission développement durable et 3 directions sensibilisées au **nettoyage des ressources numériques**

34 bornes

de **recharge pour véhicules électriques** installés sur les sites du Département



3 collèges

ont fait l'objet de travaux d'isolation par l'extérieur



300 K€

c'est le seuil à partir duquel tous les marchés du Département doivent contenir une clause d'insertion sociale

COMMUNICATION SUR LA SOBRIETE NUMERIQUE

PARTENAIRES INTERNES

DSIN

Archives

DEDD

Communication

Référents numériques

Le réseau des référents numériques a été mobilisé sur le défi de la sobriété numérique, piloté par la Déléguée. Le groupe de travail qui rassemble différents services du Département s'est donné pour objectif de faire adhérer les cadres et agents de la collectivité sur un défi majeur, celui du poids environnemental du numérique. Il s'est rassemblé trois fois en 2022.

Des communications régulières sur la modification des usages numériques ont été faites au réseau des référents numériques ainsi qu'à tous les agents via l'Intranet.

Une communication externe dans le Vivre en Périgord a été réalisée à l'initiative du groupe au printemps 2022.

Enfin la Déléguée a rédigé un résumé de toutes les actions mises en œuvre sur sollicitation de la direction de la Communication pour l'Assemblée des Départements de France.



Contact : Direction du Droit et de la Commande Publique



Les mails, un sujet pas si léger que ça

Savez-vous qu'ils pèsent dans notre collectivité plus de 100 Téraoctets soit l'équivalent de 150 000 CD ROM... **Comment les rendre plus légers ?**

1^{ère} technique : jouer sur la signature

Signature

Avec image : 427 ko



Éco-signature

Sans image : 47 Ko



OPERATION NETTOYAGE DES RESSOURCES NUMERIQUES

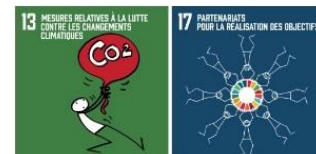
PARTENAIRES INTERNES

DSIN
Archives
DEDD
Communication
référents numériques

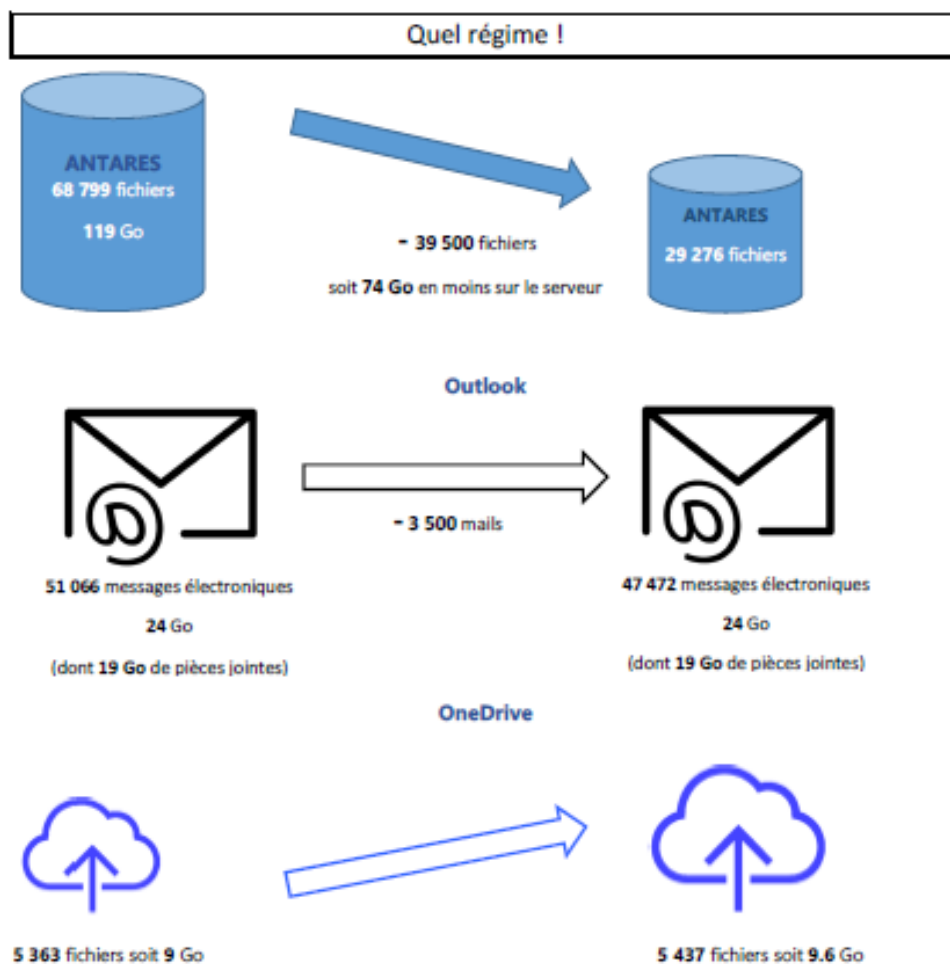
L'opération de nettoyage des ressources électroniques, issue du groupe sobriété numérique, a fait l'objet de 7 réunions techniques avec l'e-archiviste, d'une réunion avec l'e-archiviste et la DSIN et d'un accompagnement de la Mission développement durable de la DEDD, du Service de la Commande publique et des marchés, de la Direction du Patrimoine routier, paysager et des mobilités.



Contact : Direction du Droit et de la Commande Publique



Exemple d'accompagnement auprès de la mission développement durable :



Nos efforts se sont concentrés sur le serveur de fichiers antares, et ça se voit ! il reste beaucoup d'efforts à faire pour diminuer le stockage des messages électroniques.

En revanche, sur le cloud, son utilisation reste assez modeste (moins de 10 Go), mais la tendance est croissante en raison de l'utilisation des outils collaboratifs qui permettent de travailler en transversalité sans multiplier les fichiers.

POURSUITE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS DE GESTION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Département poursuit ses efforts en matière de dématérialisation de documents de gestion. En 2022, les principales actions ont porté sur :

- ⇒ L'organisation des élections professionnelles par vote électronique exclusif.
- ⇒ La mise en œuvre d'une procédure dématérialisée pour l'accueil des stagiaires école au sein des services départementaux en passant par la plateforme de gestion des relations usagers (GRU).
- ⇒ La mise en place de tickets restaurant via une carte et une application élaborée en interne avec la DSIN permettant aux agents de faire leur commande de ticket restaurant.
- ⇒ La mise en place d'une dématérialisation totale du remboursement des frais de déplacement de la demande jusqu'au paiement via un logiciel interne « ALFRAID » développé avec la DSIN

PARTENAIRES INTERNES

DSIN

PARTENAIRES EXTERNES

Voxaly

Edenred

Ces actions sont menées collectivement en lien avec les différents services de la DRH afin de recueillir l'adhésion de tous.



Contact : Direction des Ressources Humaines



MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

PARTENAIRES INTERNES

DEDD

Direction des Collèges

DRH

Le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire est entré en vigueur en octobre 2019. Tous les bâtiments existants, privés ou publics, qui accueillent une activité tertiaire sur 1.000 m² ou plus sont concernés. L'obligation de réduire les consommations d'énergie s'impose aux bailleurs comme à leurs locataires.

La Direction du Patrimoine Bâti a donc axé ses interventions sur :

- Le renseignement des consommations énergétiques des sites départementaux sur la plateforme OPERAT
- L'investissement sur le patrimoine (Plan pluri annuel d'investissement, sur le bâti, le développement des ENR, plan comptage...)
- La sensibilisation des agents et des usagers (Challenge CUBE S dans les collèges...);
- Une meilleure exploitation et maintenance des installations de production (consignes de température, Gestion technique centralisée, ...)

Ainsi, le Département a poursuivi les travaux d'isolation par l'extérieur des façades des établissements scolaires. En 2022, ce sont les collèges Léonce Bourliaguet à Thiviers et Jacques Prévert à Bergerac qui ont été isolés pour un montant de 4,1 M€.

D'autres travaux sont programmés pour 2023 : rénovation thermique du collège Clos Chassaing de Périgueux et construction d'une chaufferie bois au collège La Roche Beaulieu d'Anesse et Beaulieu.

Des travaux de reprise de la toiture du Dojo de Coulounieix Chamiers ont également été réalisés en vue d'y installer des ombrières photovoltaïques.

Dans les bâtiments administratifs, l'année 2022 a été consacrée à l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (196 903,28 €), et la poursuite du remplacement de luminaires dans les locaux (17 247,58 €). Un bureau d'étude a également été mandaté pour mener un diagnostic des consommations d'énergie de ces bâtiments afin d'étudier les améliorations possibles.

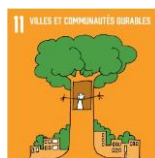
Enfin, des consignes de réglages des températures dans les bâtiments ont été diffusées auprès des agents de la collectivité et des usagers des équipements départementaux dès le début de la saison de chauffe afin de maîtriser la consommation d'énergie et contenir l'augmentation du coût.



PHOTO 1 COLLÈGE DES CHÂTENADES, MUSSIDAN



Contact : Direction du Patrimoine Bâti



MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

PARTENAIRES INTERNES

Pôle RSA

Services prescripteurs

Service des achats

Mission développement durable

La clause d'insertion sociale dans les marchés publics* :

Le Service de la commande publique et des marchés intervient dans la rédaction des pièces contractuelles portant sur la clause d'insertion dans les pièces de marchés et répond, à la demande de l'agent de la collectivité en charge de la clause d'insertion, aux interrogations juridiques des collectivités qui mettent en œuvre une clause d'insertion.

En 2022, 9 marchés du Département ont donné lieu à la mise en œuvre d'heures d'insertion (sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par un agent attaché au Pôle RSA).

Depuis le 21 mars 2022, le Directeur Général des services demande aux prescripteurs de marchés publics de prévoir une clause d'insertion dès 300k€.

* Voir également le livret Commission 3 SOLIDARITE – INSERTION.

Le SPASER :

Le Service des marchés participe à l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) rendu obligatoire du fait du montant annuel des dépenses en marchés publics supérieur à 50 millions d'euros. Le service devra déployer des outils de suivi adéquats. Une stagiaire a été accueillie par la Mission Développement Durable pour travailler sur le sujet, l'élaboration du schéma débutera en 2023.

Mise en œuvre des réglementations spécifiques « achats responsables » :

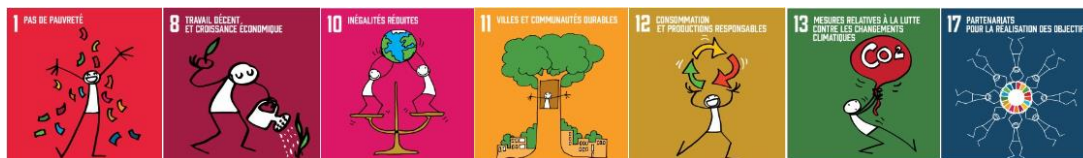
Enfin, plusieurs réglementations récentes en matière d'achat public responsable (Lois EGALIM, AGECE, Climat et Résilience...) enjoignent les collectivités à repenser la commande publique sous l'angle du développement durable.

Dès lors, afin de se préparer en interne aux échéances à court terme mais aussi afin de préparer les opérateurs économiques à ces nouveaux impératifs, le Service accompagne les services prescripteurs dans l'intégration de clauses environnementales. En effet, il

est demandé aux services prescripteurs d'insérer une clause environnementale chaque fois que l'objet du marché s'y prête.

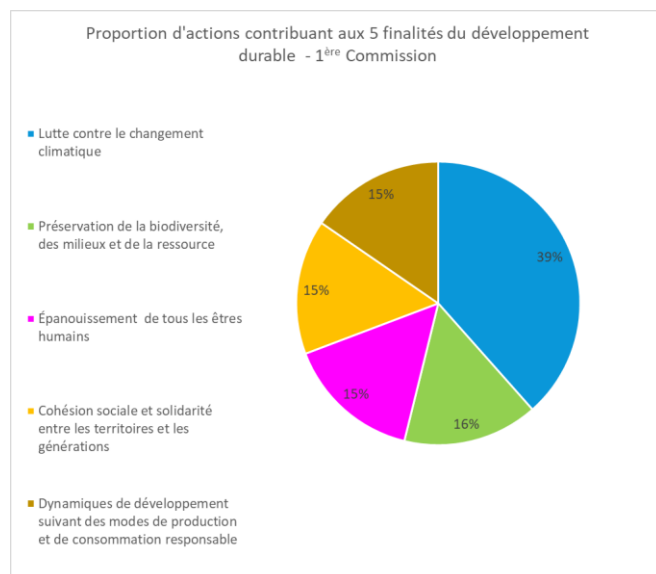


Contact : Service de la commande publique

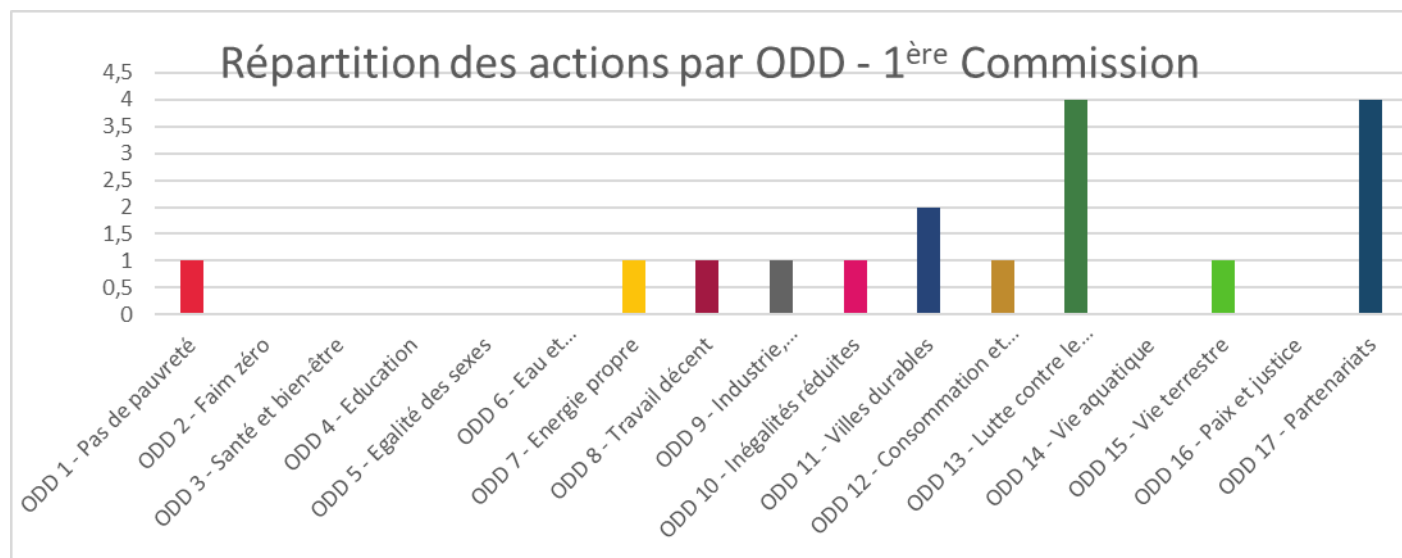


SYNTHESE DES ACTIONS – 1^{ère} COMMISSION

Sur les 5 actions présentées dans ce rapport pour la 1^{ère} commission, près de 40% concourt à la lutte contre le changement climatique. Elles contribuent à part égale à l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, à la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource ainsi qu'à la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



Au regard des 17 objectifs de développement durable, on observe une prévalence pour la lutte contre le changement climatique (ODD13) et la mise en œuvre de partenariats pour l'atteinte des objectifs (ODD 17). Les autres objectifs ne sont pris en compte que ponctuellement.



L'interview

**Rencontre avec Guillaume Guichard et Johann Desport,
Ingénieur et technicien thermiciens à la Direction du patrimoine bâti**

La gestion de l'énergie dans les bâtiments départementaux

Mission développement durable : Quelles actions ont été menées en 2022 ?

Guillaume Guichard : En 2022, nous avons été exposés à une forte hausse des tarifs de l'énergie dans un contexte international particulier. Pour autant, les actions menées s'inscrivent dans la continuité de la gestion du patrimoine départemental.

Les objectifs de la politique départementale ne sont pas vraiment formalisés mais pourraient se résumer ainsi : « mieux consommer ». C'est aussi le sens de la réglementation dite « Décret tertiaire ».

Outre les mesures de sobriété énergétique prises concernant les consignes de température, les projets que nous menons sont de 2 ordres :

- une gestion efficace de la consommation par un suivi minutieux des contrats d'exploitation des fluides, dont le chauffage. Une convention de regroupement a été mise en place en 2022 avec les collèges. L'intérêt est d'avoir des objectifs de performance énergétique dans le cadre de ces contrats.

Johann Desport : je précise que cela permet également de mieux gérer la maintenance du matériel en privilégiant les réparations au remplacement du matériel. Les $\frac{3}{4}$ des collèges ont accepté de signer cette convention.

G.G : - la rénovation énergétique des bâtiments : l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments a été initié depuis plusieurs années.

Ce sont surtout les collèges qui sont concernés mais d'autres chantiers sont prévus comme la tour de la DGA-SP à la cité administrative Bugeaud. En 2022, cela a concerné les collèges de Mussidan, de Clos Chassaing et de Thiviers. Les travaux se poursuivent cette année. Ce sont des projets assez longs depuis les études jusqu'à la réalisation des travaux, cela peut prendre plusieurs années. Et ce d'autant plus qu'il y a peu d'entreprises en Dordogne qui peuvent répondre à ce type d'appel d'offre en raison de contraintes architecturales notamment.

J.D : à cela s'ajoute une problématique de solidité. Ce ne sont pas les mêmes matériaux que chez les particuliers.

Mission développement durable : quels sont les objectifs d'économie d'énergie ?

G.G : Le décret tertiaire nous contraint à réaliser 40% d'économie d'énergie d'ici 2030 sur les bâtiments de plus de 1000 m². Ce sont surtout des collèges qui sont concernés dans notre patrimoine.

Aujourd'hui, l'audit est terminé, nos objectifs sont connus et le plan d'actions sera axé sur des rénovations globales de bâtiments. Cela comprend bien sûr l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) mais aussi le pilotage des installations de chauffage via un outil informatique. Ce type de dispositif va être rendu obligatoire par la réglementation BACS pour « building automation and control system » ou « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ». 25% de notre patrimoine est déjà équipé.

Mission développement durable : sur le volet des énergies renouvelables, le plan bois-énergie entre-t-il dans la stratégie de la direction du patrimoine ?

G.G : Peu de bâtiments départementaux ont bénéficié de ce plan bois-énergie, car il ne répond pas forcément à nos besoins.

Depuis 10 ans, des projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont vu le jour avec de la vente totale de la production. 18 collèges ont été équipés.

Aujourd'hui, nous portons plutôt des projets en autoconsommation. En mai 2022, le Président a inauguré le premier site de production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation collective de Nouvelle Aquitaine. Installé sur la toiture du gymnase de la Grenadière, cette unité de production permet d'alimenter 8 sites départementaux. Beaucoup de collectivités nous ont contacté pour bénéficier de notre retour d'expérience.

De plus petites unités sont également installées sur des bâtiments de l'hôtel du Département, ou encore sur le bâtiment cours Tourny. Il y a également les ombrières sur le parking du parc départemental.

Une installation beaucoup plus importante verra le jour prochainement sur le toit du dojo départemental qui alimentera également le laboratoire départemental et d'autres bâtiments dans le périmètre.

Sur l'énergie biomasse, 2 chaufferies bois à l'étude en 2022 en remplacement de chaufferies fuel au collège de Sarlat et d'Annesse et Beaulieu (travaux en cours).

Mission développement durable : quelle est la part des énergies renouvelables dans la consommation totale de la collectivité ?

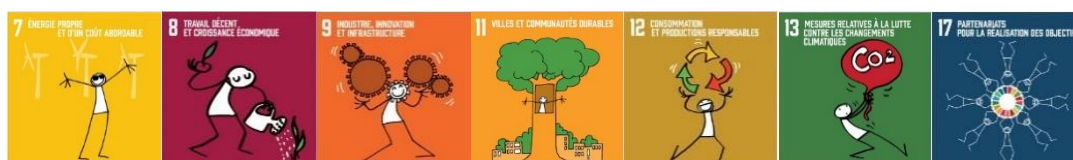
G.G : De l'ordre de 22% sur l'ensemble des sites alimentés en énergie renouvelable, que ce soit du bois et ou du photovoltaïque.

Mission développement durable : quels types de partenariats peuvent être mis en place pour contribuer à répondre au décret tertiaire ?

G.G : dans le cadre de rénovation globale nous pouvons bénéficier de subventions du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ainsi que du fonds Chêne ou encore des prêts de la Banque des Territoires.

En outre, le Département bénéficie des réseaux de chaleur développés par les collectivités sur le territoire pour ses propres bâtiments. On peut citer celui du Grand Périgueux, les 2 rives, qui bénéficie à 2 collèges et 4 bâtiments dont les archives, le centre départemental Joséphine Baker et l'espace François Mitterrand.

D'autres collèges sont raccordés à des réseaux de chaleur : Lanouaille, St Astier, Anne Franck et Jean Moulin.... En tout, près d'1/4 des collèges sont raccordés à un réseau de chaleur ce qui permet de décarboner notre consommation d'énergie et d'être en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés par le dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET) dit Décret Tertiaire.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2023



**EMPLOI - ÉCONOMIE - TOURISME
AFFAIRES EUROPÉENNES
ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Quelques chiffres sur l'action du Département en 2022

TRAVAIL DÉCENT ET
CROISSANCE ÉCONOMIQUE



3M€

versés aux entreprises
pour développer l'économie locale
dans le secteur agricole et forestier

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



9 entrepreneuses

accompagnées dans le développement
de leur activité

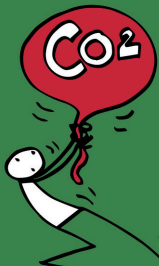
PAS DE PAUVRETÉ



**60 allocataires
du RSA**

ont pu cumuler leur allocation avec un
emploi dans l'hôtellerie-restauration

MESURES RELATIVES À LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES



9 000 km

de chemins de randonnées
et 200km de véloroutes voies vertes
pour se déplacer en Dordogne
sans pétrole

AIDES DIRECTES ATTRIBUEES AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE

PARTENAIRES EXTERNES

Chambres consulaires

Région

État

Organismes économiques

Collectivités territoriales

Le Département participe au financement d'aides directes accordées aux entreprises de notre territoire en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche.

En 2022, cela concerne **81 dossiers** pour un montant total de **2.420.999 € d'aides directes aux entreprises** pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers.

Le Service Appui aux Entreprises intervient en tant que « facilitateur » aux côtés de partenaires institutionnels (Chambres consulaires, services de l'État, Organismes économiques...), afin de faciliter le fonctionnement et la vie des entreprises locales. Ainsi, le Service a une action claire en faveur du désenclavement numérique, de la mise en relations de partenaires locaux et du dialogue avec les Collectivités territoriales.



Contact : Direction du Développement Économique



ENTREPRENDRE ET INNOVER EN DORDOGNE : FAVORISER L'ENTREPREUNARIAT AU FEMININ

PARTENAIRES EXTERNES

Réseau Les Premières, CCI, CMA, pépinière C@p@cité, la Wab, H24, SPIE, Crédit Agricole

« Entreprendre et Innover en Périgord » propose d'accompagner gratuitement une promotion de six à dix jeunes entreprises de trois à dix-huit mois d'existence, portées par des femmes ou des équipes mixtes sur l'ensemble de la Dordogne. Si tous les secteurs d'activité sont concernés par ce programme (artisanat, agriculture, services, commerce, ...), le caractère innovant du projet est un critère de sélection.

Ce programme, initié par le Conseil départemental de la Dordogne, est coordonné par Le Réseau Les Premières Nouvelle-Aquitaine et organisé avec un ensemble de partenaires qui contribuent à la richesse de dispositif. (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, SPIE, Crédit Agricole, Orange, Pôle Emploi, Initiative Périgord, H24, la Wab, Pépinière cap@cité). **En 2022, cette opération a été soutenue par le Département à hauteur de 10.000 €.**

L'accompagnement se déroule sur quatre mois, entre septembre et décembre. Ces jeunes entrepreneuses pourront suivre en alternance des formations et des ateliers collectifs avec des experts.

Dans le cadre de l'appel à projet 2022, neuf projets ont été retenus en juillet :

- **Vesunna** : Production artisanale de macérats de gemmothérapie (macérats de bourgeons).
- **La Petite Périgourdine** : Développe une gamme de produits « souvenirs de vacances » écoresponsable à proposer aux publics touristique du Périgord.
- **L'Histoire d'une vie** : Aider à retrouver la trace de ses ancêtres et retracer les histoires familiales à l'aide de différentes sources d'archives; recherches sur le foncier, les concessions funéraires.
- **Letty'Cha** : Propose un service de location de couches lavables et une gamme de vêtements adaptés ainsi que d'autres solutions écoresponsables (lingettes lavables, éponges, culottes menstruelles, culottes d'apprentissages).
- **Georges** : Dessin, portrait (sur photo ou création personnelle), customisation sur mesure pour différents supports (sneakers, sac en cuir...).
- **Cours de langues** : personnalisables en individuel ou en petits groupes associés avec des mises en contexte comme des sorties, des activités récréatives pour faciliter l'apprentissage.
- **Les Bois Dulac** : Propose aux producteurs de vin une revalorisation de leurs anciens foudres bois en les transformant en mobilier pour la vente en proximité.
- **VIS TA MINE** : Production et vente de bocaux de légumes lacto fermentés ainsi que des bonbons à base de fruits déshydratés.
- **Ines Dufresnoy** : Consultante Qualité de vie au Travail, problématique RH et relationnelle dans le secteur des services à la personne et de la santé.



Contact : Direction du Développement Économique



L'INCLUSION NUMERIQUE COMME VECTEUR DE RETOUR A L'EMPLOI

PARTENAIRES INTERNES

Pôle RSA, CMS, UT, DSIN

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Chambres consulaires

CRNA

Associations Terra job et Trajectoire

Maison de l'emploi

Mission locale

La dématérialisation des services publics s'est accélérée avec la crise du COVID, augmentant les difficultés d'accès aux droits et services des plus précaires. Le numérique est ainsi devenu l'un des premiers freins déclarés par les demandeurs d'emploi devant la mobilité qui a longtemps tenu cette première place.

Pour répondre à cet enjeu d'équité d'accès aux droits et ce besoin d'accompagnement, le Département a répondu à l'appel à projet « **Les conseillers numériques France Service** » initié par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Une décision favorable a été accordée, ayant permis le **recrutement de trois conseillers numériques en contrat de projet** pour deux ans. Ils ont pris leurs fonctions en février 2022 suite à leur formation. Ils sont déployés dans un premier temps sur les Unités Territoriales de Mussidan et du Bergeracois aux cotés des services sociaux du Département.

Une subvention de 50.000 euros par poste est versée au Département sur deux ans (2022-2023).



Contact : Direction du Développement Économique



La French Tech Périgord Valley

PARTENAIRES INTERNES

DSIN

PARTENAIRES EXTERNES

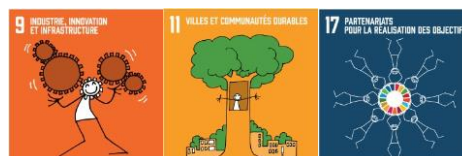
EPCI, chambres consulaires, Initiative Périgord, SPIE, Pépinière Cap@cité, Pôle Emploi, Crédit agricole, Réseau des Premières en Nouvelle Aquitaine, Associations (H24, La Wab)

En février 2020, la candidature portée conjointement par le Département de la Dordogne et les Communautés d'Agglomération du Grand Périgueux et du Bergeracois, accompagnés par les Chambres Consulaires et s'appuyant sur le soutien des entrepreneurs et des start-ups du territoire, a obtenu le label « French Tech ». Ce label distingue en France les écosystèmes de start-ups autour du numérique.

Le Département accompagne en ingénierie et financièrement cette structure à hauteur de 30.000 €.



Contact : Direction du Développement Économique



ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA DANS L'HOTELLERIE RESTAURATION

PARTENAIRES INTERNES

Pôle Insertion DGASP

PARTENAIRES EXTERNES

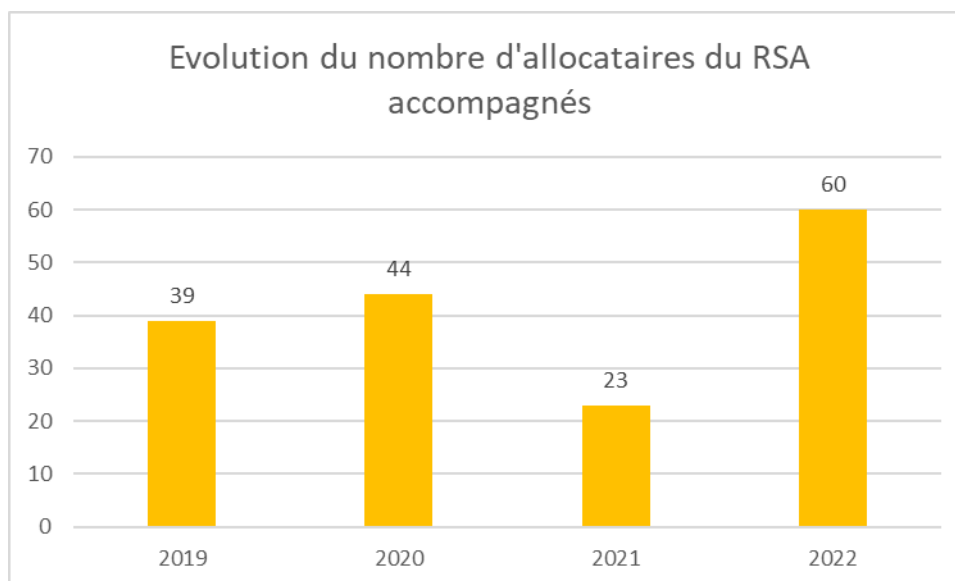
Hôteliers

Depuis 2019, face aux difficultés de recrutement rencontrées par les professionnels de la filière hôtellerie, le Département propose à des hôteliers d'expérimenter l'emploi d'allocataires du Revenu de Solidarité Active dans leurs structures, en immersion dans un premier temps, puis sous contrat de travail.

En 2022, **60 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans l'hôtellerie-restauration pour une durée de contrat de deux à cinq mois.**



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Service de la culture, DPRPM

PARTENAIRES EXTERNES

EPCI, Communes, Agences de développement touristique, Comités départementaux du tourisme, Départements limitrophes

DÉVELOPPEMENT DES ITINÉRANCES DOUCES

Le département de la Dordogne propose une qualité d'offre exceptionnelle dans le domaine des itinérances douces avec son concept de **Rando « Dordogne sans pétrole »**. Une idée originale qui témoigne aujourd'hui d'une extraordinaire vitalité et actualité avec le souci de promouvoir de belles itinérances comme le Bergerac Rocamadour de près de 180 kilomètres, les chemins d'Harrison Barker en Val-de-Dronne et en Vallée de la Dordogne, la Lawrence d'Arabie en cyclotourisme ou encore la Flow Vélo entre Dordogne et Charente, une itinérance bien connue désormais et particulièrement plébiscitée.

La force de ces parcours de randonnées, est de privilégier à chaque fois des modes de déplacement doux au départ et à l'arrivée de chaque parcours à l'image du train/TER. Un projet conforté par le partenariat signé entre le Département et la SNCF TER Nouvelle-Aquitaine.

À ce jour, plus de **9.000 km de chemins sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**.

La qualification du PDIPR se poursuit à travers les guides thématiques (les Plus Beaux Sentiers du Périgord avec le Pôle Paysages et Espaces Verts, les points de vues), mais également via **l'application écotouristique DORIE** pour laquelle de nouveaux outils de médiation ont été travaillés en 2022.

Le **Plan Vélo**, voté en février 2019, arrive à échéance en 2022. La structuration départementale en termes d'itinéraires vélo, s'est poursuivie en 2022 avec la jonction entre le Mussidanais, le Bergeracois et la vallée du Dropt.



Contact : Service du tourisme



PARTENAIRES EXTERNES

Comité départemental du tourisme, ADEME, Crédit agricole, UMIH, clubs hôteliers, Hôtels Logis Dordogne, Région, CCI

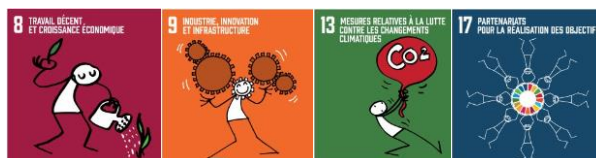
1ÈRES RENCONTRES DU TOURISME DURABLE EN DORDOGNE

Dans le cadre d'une convention tripartite Département / Comité départemental du Tourisme et ADEME, des 1ères Rencontres du Tourisme Durable ont été organisées à destination des professionnels du Tourisme. La journée a eu pour thème « **Tourisme durable ou comment transformer les contraintes en opportunités** ». Les 1ères Rencontres du Tourisme Durable Dordogne-Périgord ont eu lieu mardi 6 décembre 2022 au Centre Départemental Joséphine Baker à Périgueux.

180 professionnels du tourisme y ont participé. Emmanuel LANGLOIS, journaliste à France Info a animé cette journée.



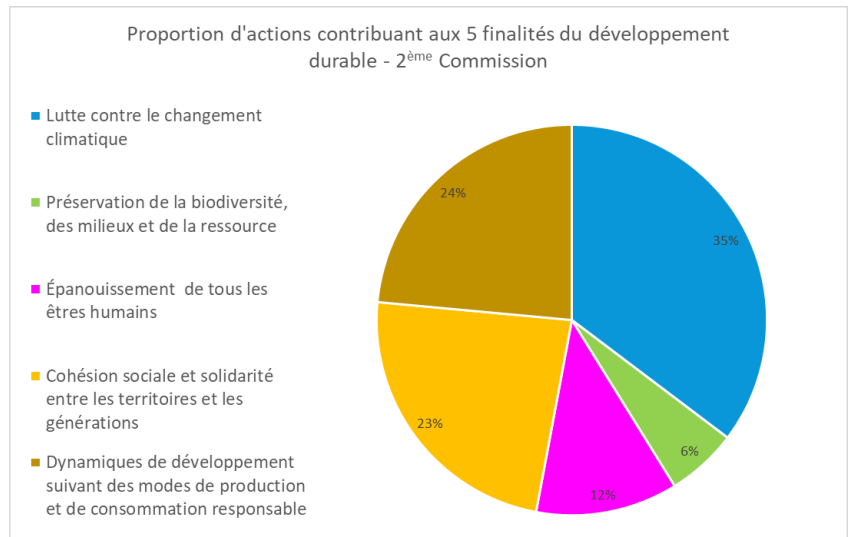
Contact : Service du tourisme



SYNTHESE DES ACTIONS – 2^{ème} COMMISSION

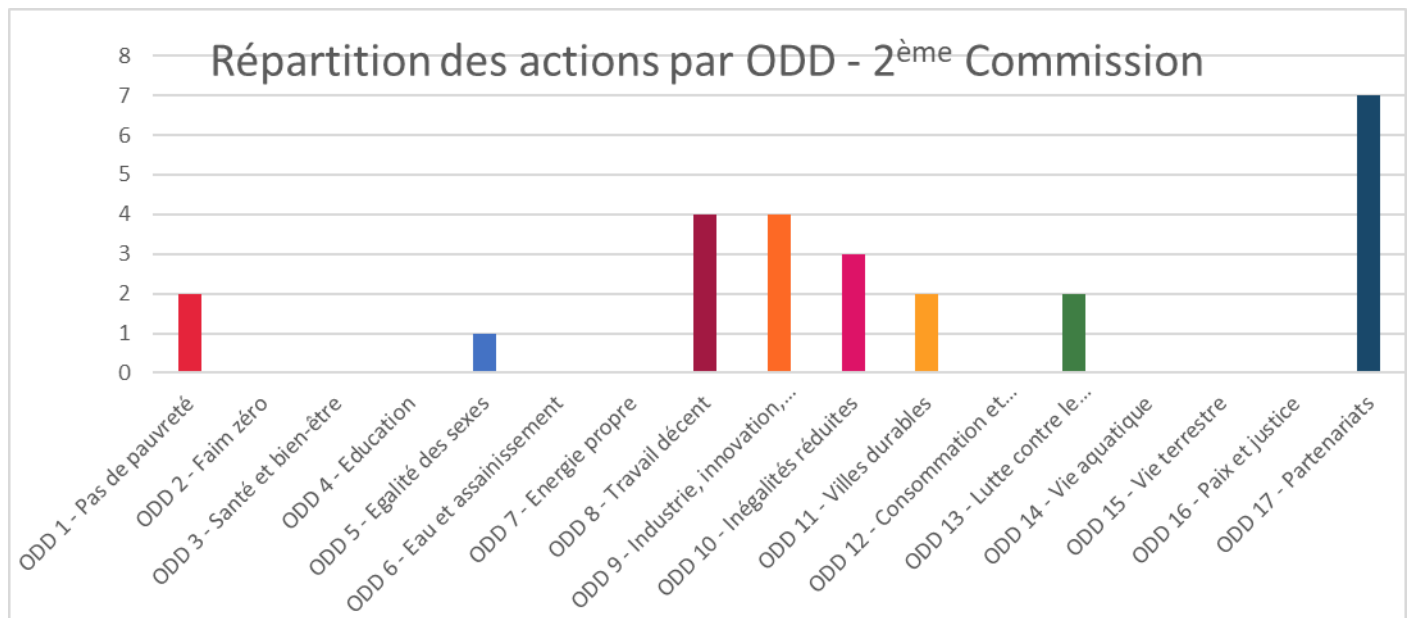
Sur les 7 actions présentées dans ce rapport pour la 2^{ème} commission, plus d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique. Un peu moins d'1/4 concourt à une meilleure cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (23%) ainsi qu'à la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (24%).

Enfin, 12% des actions participe à l'épanouissement de tous les êtres humains et 6% à la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a un impact sur le travail décent (ODD 8) et l'innovation (ODD 9). 3 actions participent à la réduction des inégalités (ODD 10). Quelques actions concourent à lutter contre la pauvreté (ODD1), à la constitution de villes et communautés durables (ODD 11) et à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13). Une seule action concourt à l'action pour l'égalité entre les sexes (ODD 5).

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part et, d'autre part, avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.



L'interview

Rencontre avec Philippe DEBET et Véronique VIELMONT,

Service du tourisme

TOURISME DURABLE

Mission développement durable : Pourriez-vous présenter la politique départementale sur le tourisme durable ?

Philippe DEBET : À travers le développement des chemins de randonnées et le PDIPR, on est dans le tourisme durable de fait à travers le développement des mobilités douces. En effet, depuis quelques années et la parution du premier guide *Dordogne sans pétrole* en 2017, une autre utilisation des chemins de randonnée se développe. Le contexte a également changé. La crise sanitaire a amplifié la demande d'une clientèle urbaine et non véhiculée. L'idée est donc de se servir de ces chemins pour donner accès, au départ des gares par exemple, à des points d'intérêts touristiques. L'application DORIE répond parfaitement à cet objectif : concilier découverte du territoire et préservation du patrimoine en privilégiant les modes de déplacement doux, comme le train. Le train a retrouvé un intérêt dans un contexte où l'on cherche à proposer une offre bas carbone. D'ailleurs on voit réapparaître les rames avec des compartiments pour les vélos.

Demeure la problématique des derniers mètres. Comment accéder aux sites depuis une gare ? D'où l'intérêt de communiquer sur les sentiers et parcours cyclistes existants autour, notamment via une convention passée avec la SNCF en 2022. L'objectif est de faire voyager les touristes en train et de promouvoir une offre de services à partir des gares sur le site internet de la SNCF et dans les gares.

Véronique VIELMONT : Pour compléter, sur le volet des prestations, l'enjeu du tourisme durable est apparu un peu plus tard. C'est à l'occasion de la mise en place de la redevance incitative sur les ordures ménagères que le sujet est arrivé sur la

table du COPIL hôtellerie, qui regroupe les représentants des hôteliers de Dordogne. De fil en aiguille, les thématiques se sont étoffées. L'idée c'est d'abord de sensibiliser les prestataires, leur faire connaître les actions à mettre en place en fonction de leurs problématiques pour les faire monter en compétence. L'implication des prestataires touristiques contribue à étoffer l'offre de service cohérente et durable, avec pour fil rouge l'excellence environnementale.

Mission développement durable : Il y a eu un gros travail de mener sur volet social ?

V.V. : En effet, un gros travail a été fait sur le recrutement, c'est le volet social du développement durable. D'abord une expérimentation en 2019 pour permettre aux allocataires du RSA de travailler en hôtellerie restauration sans perdre leur allocation. Sur les 5 personnes embauchées, 3 sont toujours en poste aujourd'hui et sont sorties du dispositif RSA. Toutefois, la pérennisation de cette démarche est complexe et nécessite de faire évoluer les méthodes de travail et les outils. C'est véritablement un travail de dentelle, on regarde au cas par cas pour trouver la meilleure solution à proposer aux personnes, ce n'est donc pas facile à généraliser.

Mission développement durable : Quels sont les freins et leviers pour mobiliser les acteurs du tourisme ?

V.V. : Nous rencontrons des difficultés pour moderniser la filière hôtellerie qui fait face à la concurrence des Airbnb notamment. Des accompagnements et formations sur le management ont été proposées notamment sur des thématiques qui les préoccupent : comment manager les nouvelles générations, les bonnes

pratiques en matière de ressources humaines... Mais il y en a encore trop peu de prestataires actifs, bien que le Département prenne en charge la totalité des coûts. Depuis, une convention a été signée avec l'ADEME pour 2 ans et comprend une enveloppe budgétaire pour organiser des formations et ateliers à destination des hôteliers en priorité, d'autres prestataires pourront également en bénéficier.

P.D. : Aujourd'hui, on se heurte à la faiblesse d'une offre de services dédiés aux randonneurs. On s'interroge notamment sur la restauration dans certains espaces qui en sont dépourvus comme les gîtes d'étape, alors que la Dordogne est aujourd'hui connue et reconnue pour son travail dans le domaine des cantines bio et local. Par ailleurs, le comité départemental du tourisme (CDT) promeut une tendance nouvelle au "slow tourism". Cela implique des déplacements doux et une découverte du territoire et de ses acteurs. C'est tout l'écosystème du tourisme qui doit être emmené dans ce sillage pour répondre aux attentes.

V.V. : Jusque-là les 2 volets étaient dissociés, aujourd'hui ça a du sens de travailler ensemble. L'intérêt c'est de développer le territoire économiquement tout en le préservant. C'est un modèle de tourisme vertueux que nous souhaitons développer.

P.D. : Il reste des virages à prendre, des acteurs à sensibiliser et des partenariats à renforcer... Par exemple, le canoë est une activité de loisirs de masse, qui se pratique pendant une période estivale courte, qui subit des étiages de plus en plus marqués. Du coup, les riverains et le milieu sont impactés par cette masse. Peut-être faudra-t-il imaginer une pratique davantage axée sur la découverte encadrée du milieu que sur le seul loisir, sur des biefs dont on sait qu'ils sont navigables tout le temps, s'adapter à chaque rivière et ses problématiques. C'est tout un récit qu'il faut réinventer! De plus, l'économie touristique ne doit pas dominer l'économie domestique, elle doit profiter au territoire et à ses habitants et préserver l'image et la renommée du Périgord. En effet, sensibiliser les acteurs du tourisme est une chose, mais il faut aussi

responsabiliser les touristes, c'est un des principes fondamentaux de l'éco tourisme.

Mission développement durable : On peut donc dire que la politique départementale en matière de tourisme est un moteur essentiel dans cette évolution des pratiques ?

V.V. : En 2022, nous avons mis en place un rendez-vous à l'attention des acteurs du tourisme de Dordogne : les "rencontres du tourisme durable", qui va être renommé les "Rencontres du Tourisme Responsable", avec l'idée de faire appel à la responsabilité de chacun dans la transition écologique. La thématique de la journée 2022 était « Tourisme durable ou transformer les contraintes en opportunités ». L'objectif est d'inviter les prestataires à s'engager et à aller plus loin dans les actions à mettre en place et de créer du lien entre les acteurs. Il y a eu beaucoup de retours d'expérience pour montrer ce qu'il est possible de faire, chacun peut agir à son niveau.

Cet événement sera renouvelé en 2023 avec l'aide de l'ADEME autour de la communication en matière de tourisme responsable. Une table ronde abordera les outils pour sensibiliser les clients.

En parallèle de ces rencontres, une démarche globale et collaborative avec les acteurs du tourisme déjà engagés dans un tourisme plus vertueux est menée. L'idée est de co construire une stratégie d'accompagnement, de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels du tourisme.

P.D. : Ne perdons pas de vue que l'urgence écologique est réelle, c'est d'abord pour cela qu'on agit, ce n'est pas qu'une question de communication. Il faut que ça ait du sens. La démarche *slow tourism* doit donner envie aux prestataires de s'y engager.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2023



**SOLIDARITÉ - SANTÉ - INSERTION
FAMILLE - ENFANCE**

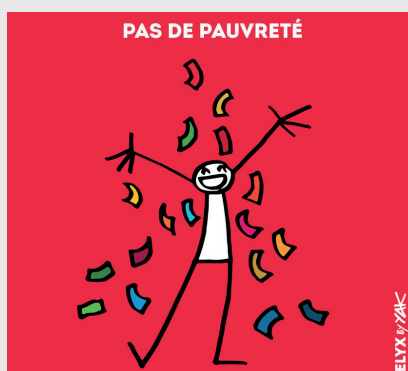
AU SERVICE DES PÉRIGOURDINS

Quelques chiffres sur l'action du Département en 2022



1 M€

pour financer des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées



50 514 heures

d'insertion dans les marchés publics du Département



3 257 participants

aux 226 séances d'information collective sur la vie affective et sexuelle



3 centres départementaux de santé

offrent à un public fragile un accès aux soins dans les territoires ruraux

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Acteurs de la prévention de la perte d'autonomie et du bien vieillir

LA CONFERENCE DES FINANCEURS

La Conférence des Financeurs est une instance de coordination institutionnelle pilotée par le Conseil départemental et composée de douze membres. Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention. Ce programme prévoit six axes, tels que fixés par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

En 2022, 99 dossiers ont été déposés dont 85 retenus : **65 structures ont été financées, pour un montant total de 1 067 997€.**

19 actions ont dû être prorogées de 2021 à 2022 (impact de la crise sanitaire).

En 2022, cinq réunions du comité technique de la Conférence des Financeurs de l'habitat inclusif ont été organisées. Elles ont été consacrées au partage d'informations sur l'habitat inclusif avec notamment la mise en place d'un outil de suivi partagé.



Contact : Pôle Personnes Agées



POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

PARTENAIRES EXTERNES

L'association APF France Handicap-Délégation de Dordogne

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires du secteur médico-social conviennent d'établir leur relation dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires, que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2022, le service a négocié deux CPOM avec l'Association départementale d'aide à la santé mentale Croix Marine et l'Établissement public autonome communal (EPAC) Les Clauds de Laly de Villefranche du Périgord.

Ces CPOM ont été l'occasion de contractualiser avec les gestionnaires sur des projets structurants comme le développement de la télémédecine aux Clauds de Laly, la réorganisation du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et la contribution au développement des pratiques autour de la santé mentale et du handicap psychique pour l'Association Croix Marine.



Contact : Pôle Personnes Handicapée

PARTENAIRES EXTERNES

AFAC 24

ACCÈS À UNE MOBILITÉ PLUS INCLUSIVE

La mobilité reste un frein majeur pour l'insertion sociale, le retour ou le maintien dans l'emploi ou la formation pour de nombreux allocataires du RSA. Alors que la mobilité pourrait être un levier de confiance en soi, d'autonomie et donc d'insertion, elle devient vectrice de découragement et d'échec. La question du permis de conduire et de la mobilité en général est devenue un élément essentiel du parcours des personnes, au même titre que le logement ou la santé.

Depuis plus de 20 ans, AFAC 24 est un partenaire incontournable du Département dans le domaine de l'accompagnement et du soutien à la mobilité. Le pôle RSA-LCE accompagne ainsi plusieurs actions destinées à lever ce frein :

- un service de location de véhicules à la journée, à la semaine et au mois : **13 voitures et 64 deux roues, implantés sur 15 points relais répartis sur le territoire,**
- l'accès à la réparation de véhicules à tarif préférentiel via les **2 garages solidaires** situés à Coulounieix-Chamiers et Bergerac,
- la mise en place, depuis mai 2022, d'un panel d'actions comprenant un **accompagnement individuel et ciblé**, des formations et des ateliers destinés à lever les freins à l'acquisition d'une mobilité autonome. Ce programme complet et adapté aux besoins de chacun, permet d'ajouter un parcours mobilité au parcours d'insertion de l'allocataire. Celui-ci s'appuie sur un diagnostic initial des compétences réalisé par le référent insertion et sur les capacités des personnes à se déplacer. Ces parcours sont pilotés par un conseiller en mobilité ou un psychologue selon les besoins et en lien continu avec le prescripteur (référent insertion), afin que mobilité et insertion socioprofessionnelle soient en cohérence.

Par ailleurs, le Pôle RSA-LCE propose des Aides Individuelles à l'Insertion (AII).

Celles-ci visent à apporter un soutien financier aux allocataires du RSA engagés dans un parcours d'insertion. Plus de **80 % des aides octroyées à environ 200 allocataires par an concernent la mobilité** (formation au permis de conduire, réparation et/ou achat du véhicule, frais de déplacement, assurance). Dans le cadre de l'évaluation de ce dispositif, le Pôle RSA-LCE souhaite valoriser l'impact de la mobilité dans le parcours d'insertion en mesurant notamment l'effet des aides à la mobilité sur l'accès ou le maintien dans l'emploi ou sur la formation.

Mais, au-delà des aides financières et matérielles mobilisables principalement orientées vers l'automobilité, l'enjeu est d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins, contraintes et usages de la personne en fonction de ses capacités de mobilité. Pour envisager une mobilité plus inclusive, il faut pouvoir proposer un véritable « parcours mobilité », car l'autonomie en mobilité est le gage d'une meilleure insertion socioprofessionnelle.



Contact : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion



PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Habitat

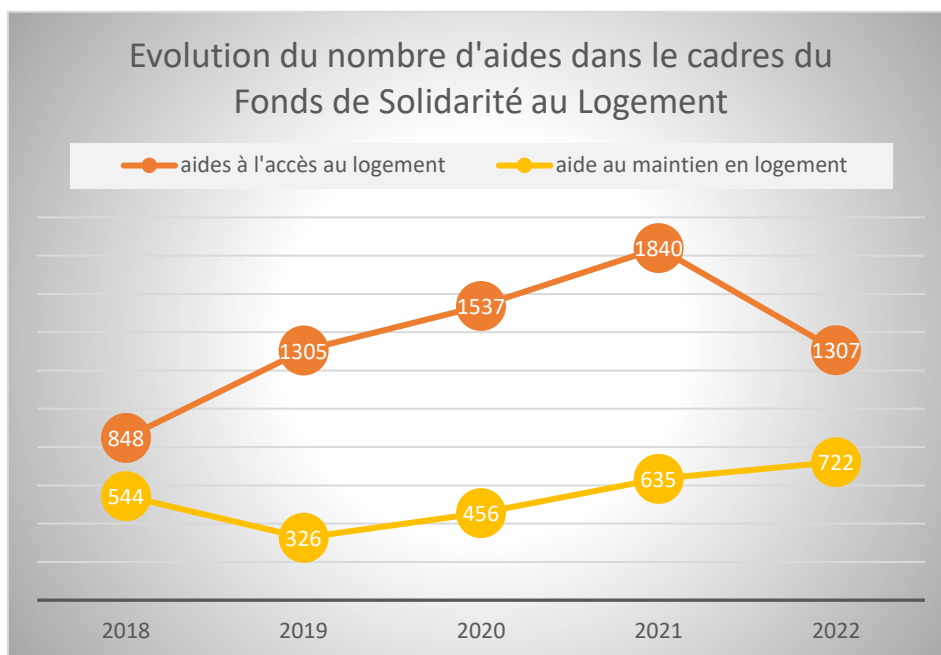
PARTENAIRES EXTERNES

Associations, Services de l'Etat, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Bailleurs sociaux, Centres Communaux d'Action Sociales (CCAS), fournisseurs d'énergie et de téléphonie

MOBILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT

En lien avec les travailleurs sociaux des Unités Territoriales, des associations œuvrant dans le domaine et de nombreux partenaires institutionnels (État, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, etc.), le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département permet le traitement des situations individuelles pour l'accès ou le maintien dans un logement de personnes défavorisées.

En 2022, les aides directes à l'accès au logement accordées aux personnes ont fait l'objet d'environ 1 307 demandes et environ 722 demandes pour les aides au maintien dans le logement.



Des organismes chargés d'accompagner les personnes défavorisées dans leurs difficultés et leurs démarches sont soutenus par le FSL. Ils ont pour missions de mettre en œuvre :

- des Accompagnements Sociaux Liés au Logement (ASLL) permettant notamment la recherche d'un logement adapté à la problématique de la personne (santé, composition familiale, budget, etc.). Il y en a eu 525 en 2022 (y compris en structures d'hébergement),
- des enquêtes dans le cadre d'expulsions locatives. En 2022 le FSL a permis de financer la réalisation de près de **432 enquêtes** et 17 protocoles de règlement ont été mis en place. Par ailleurs, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), copilotée par l'Etat et le Département, a fait l'objet de **501 saisines** dont 226 relevant du parc social et 275 du parc privé,
- le dispositif de sous-location avec bail glissant. **41 situations** ont été prises en charge en 2022.

Au total, 4 768 aides ont été sollicitées auprès du FSL en 2022 pour un montant global de 1 121 384 €.



Contact : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion



L'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION BUDGETAIRE

PARTENAIRES EXTERNES

Banque de France, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), MSA (Mutualité Sociale Agricole), organismes caritatifs

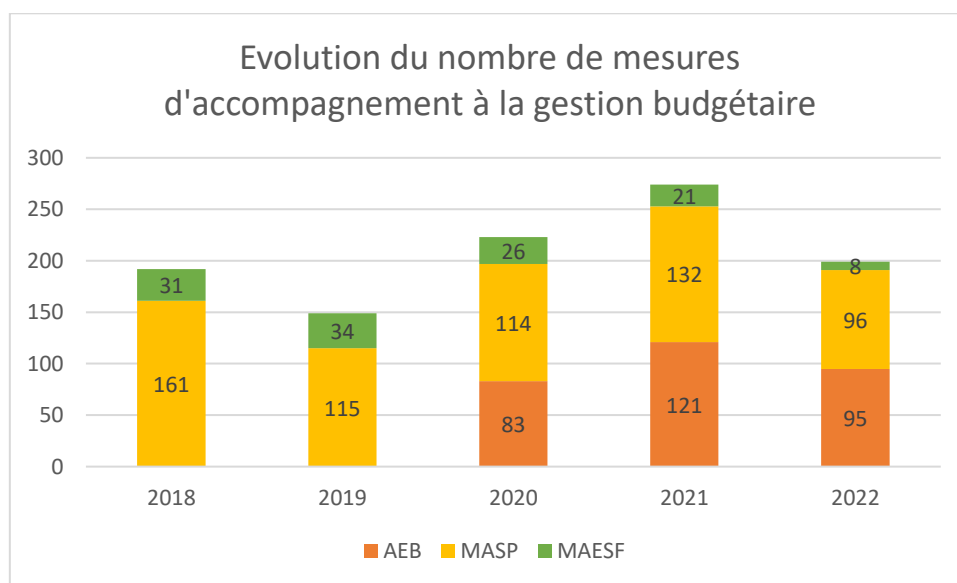
Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale (MAESF) sont mises en place depuis le 15 mars 2009.

La MASP s'adresse à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et/ou familiales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

La MAESF vise à aider les parents dans la gestion de leur budget au quotidien afin de prendre en compte les besoins des enfants. Ce sont des mesures administratives contractuelles qui requièrent l'adhésion du bénéficiaire. Pour ouvrir droit à une de ces mesures, la personne doit, par ailleurs, remplir les conditions suivantes :

- Etre majeur.e et bénéficier d'au moins une des 28 prestations fixées par le décret,
- Adhérer à la mesure proposée,
- Etre en capacité, au terme de la mesure, de gérer à nouveau seul.e ses prestations sociales et/ou familiales.

En Dordogne, depuis le 1er octobre 2014, l'ensemble de ces mesures est assuré par 6 Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF). Elles sont sectorisées et interviennent sur l'ensemble du département. Sur l'année 2022, on comptabilise 199 mesures (96 MASP, 8 MAESF et 95 Aides Éducatives Budgétaires (AEB)).



En complément, l'Union Départementale des Affaires Familiales bénéficie d'une délégation pour exercer annuellement 60 mesures de MASP avec gestion. **26 nouvelles mesures ont été ouvertes en 2022.**



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

PARTENAIRES INTERNES

Services
Départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Communes,
Communautés de communes,
Etablissements publics et parapublics, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et Partenaires de l'emploi

La clause d'insertion est un dispositif efficace relatif aux marchés publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main-d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de ces personnes. La notion de personnes éloignées de l'emploi recouvre principalement les allocataires du RSA et des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap.

En 2022, le Pôle RSA-LCE a travaillé sur 24 marchés, dont 9 internes au Département. Les autres concernent des marchés de communes, de communautés de communes ou d'établissements publics et parapublics.

Au total, **108 personnes, dont 36 allocataires du RSA**, sont intervenues sur des missions représentant un total de **50 514 heures d'insertion**.

Le Pôle RSA-LCE a également étudié **407 dossiers de demandes de subvention** avec remise d'un avis sur la clause d'insertion, **dont 81 dossiers ayant un montant de travaux supérieur à 300.000 € HT**.

En 2022, le Conseil départemental a voté une obligation d'insérer la clause d'insertion pour tous les chantiers ayant un montant des travaux supérieurs à 300 000 euros HT lors du dernier Budget Supplémentaire du 28 juin 2022. Cette obligation est conditionnée à la mise en paiement de l'opération



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



REALISATION DES BILANS DE SANTE EN ECOLE MATERNELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Education nationale, Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Département a l'obligation légale d'organiser les bilans de santé pour les élèves de moyenne section d'école maternelle : dépistages visuels, auditifs, de corpulence, dentaire, de développement avec un examen médical en présence des parents.

L'objectif est de repérer au plus tôt des troubles du développement et des troubles de santé afin de proposer une prise en charge adaptée le plus précocement possible.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les bilans de santé en écoles maternelles ont été perturbés par les fermetures de classes liées à l'épidémie de COVID.

En 2022, **41%** des élèves âgés de 4 ans ont bénéficié d'un bilan médical complet, **70%** ont bénéficié d'un dépistage auditif et **79%** d'un bilan visuel.

En outre, 45% des élèves de petite et très petite section ont bénéficié d'un dépistage visuel.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



EDUCATION À LA SANTE AUPRES DES ENFANTS EN MOYENNE SECTION DE MATERNELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Centre de planification ou d'éducation familiale, Education Nationale et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle PMI-Promotion de la santé développe des interventions dans les écoles maternelles auprès des enfants de moyenne section.

Des séances d'éducation pour la santé sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat, Ribérac et Périgueux.

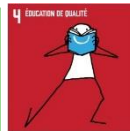
D'une durée de 20 à 30 minutes, elles ont été animées par une infirmière ou une infirmière-puéricultrice.

En 2022, 26 écoles ont choisi la thématique « Santé bucco-dentaire », 28 la thématique « accidents domestiques » ; 15 « le sommeil » ; 22 « l'éducation nutritionnelles » et 41 ont

choisi « les écrans ».



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



INTERVENTION SUR LA SANTE AFFECTIVE ET SEXUELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Centre de Planification et d'Education Familiale, Education Nationale et Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine (IREPS)

Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) se nomme Centre de Santé Sexuelle (CSS) depuis mai 2022 et a pour mission la promotion de la santé sexuelle sur le département. Le CSS est composé de 14 professionnels, médecins, conseillères conjugales et familiales, sage-femme, infirmières, secrétaire intervenant dans les 5 antennes réparties sur le département.

En 2022, les 5 antennes CSS du département ont accueilli **1 311 personnes** et ont réalisé **1 732 examens cliniques**.

Les 3 conseillères conjugales et familiales ont maintenu une activité d'accueil en CSS avec **1 104 personnes reçues** et **1 285 entretiens** réalisés.

Par ailleurs, **226 séances d'informations collectives sur la vie affective et sexuelle** ont été dispensées dont 72 % dans les établissements scolaires et 28% dans les établissements

médico-sociaux, soit une baisse globale de 19%, au bénéfice de **3 257 participants**.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile



CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

PARTENAIRES EXTERNES

Professionnels de santé Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Le CAMSP s'adresse à des enfants âgés de 0 à 6 ans dont le développement suscite des inquiétudes de la part de l'entourage familial et/ou extra familial. Le CAMSP répond à des missions précisées par la loi de 1976 : dépistage et diagnostic précoce des déficits et des troubles de l'enfant, prévention et réduction de l'aggravation du handicap, soins ambulatoires, accompagnement familial, soutien, aide et adaptation sociale et éducative, formation et information auprès des partenaires de la petite enfance et de la santé. Le CAMSP de la Dordogne est présent sur l'ensemble du territoire départemental au travers de ses 3 antennes : Périgueux, Bergerac et Sarlat.

Comme les années passées, le motif principal d'entrée au CAMSP pour les enfants sont les troubles de la parole ou du langage (25 %), ainsi que les troubles du comportement

(15%).

En septembre 2022, une **Plateforme de coordination (PCO) des Troubles du Neuro-développement (TND)** est créée. Elle est chargée de faciliter l'organisation d'un dépistage des TND et coordonne les prises en charge des enfants âgés de 0 à 7 ans qui présentent des signes inquiétants dans leur comportement et leur développement. Elle se situe à Périgueux. **La PCO a passé convention avec 22 professionnels** (7 psychologues, 5 ergothérapeutes et 10 psychomotriciens) dans le cadre du forfait précoce.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile



OFFRE DE SOINS EN PERINATALITE ET PLANIFICATION FAMILIALE

PARTENAIRES EXTERNES

Maternités, professionnels de santé libéraux, CPAM, Réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine

En 2022, les professionnels ont observé un regain d'activité post-covid. Ainsi les sages-femmes ont réalisé **2 020 actes** en maintenant la priorité sur les visites à domicile. **52 % des actes ont été réalisés au cours des 961 visites à domicile** et 16% des femmes ont bénéficié d'une visite à domicile au cours de leur grossesse.

Les sages-femmes de PMI ont permis à **20,5% des femmes enceintes** du département d'être **accompagnée au cours de leur grossesse et de leur accouchement** et à 10% des parturientes de bénéficier d'une préparation à la naissance et à la parentalité en PMI.

En 2022, **14% des femmes enceintes ont bénéficié de l'Entretien Prénatal Précoce** auprès d'une sage-femme de PMI et 185 parturientes ont bénéficié d'un suivi durant la période postnatale à raison de 1,8 visites en moyenne par couple mère-enfant de J2 à J28 après l'accouchement.

La réalisation des staffs Médico-psychosociaux (MPS) dans les 3 maternités du département a généré **63 réunions des professionnels et 415 liaisons prénatales** au bénéfice d'un dépistage précoce des situations vulnérables.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



UNE OFFRE EN MEDECINE GENERALE SUR DES TERRITOIRES SOUFFRANT DE DESERTIFICATION

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Régionale de Santé

CPAM

Hôpital de St Astier

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale et conformément au Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité, le Département a ouvert un premier Centre de Santé à Excideuil le 1er septembre 2019, un second à Saint-Médard de Mussidan au 1er novembre 2020, un troisième à Ribérac le 4 novembre 2022.

Les Centres Départementaux de Santé ont été autorisés à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé. Chaque centre est sous la responsabilité d'un médecin coordinateur et dispose d'un numéro Siret spécifique. Il offre avec le Centre Médico-Social (CMS), des réponses plurielles de santé publique.

Les objectifs poursuivis par le Conseil départemental sont pluriels :

- Offrir un accès aux soins aux habitants des zones sous dotées en médecine générale afin de lutter contre le phénomène de non recours aux soins ;
- Contribuer à lutter contre la déprise et la relégation des territoires ruraux qui, sans médecins généralistes, perdent leur attractivité ;
- Contribuer à l'accompagnement et la prise en soin des publics âgés ou fragiles dont les besoins sanitaires sont prégnants.

À Excideuil, **4 263 consultations** ont été assurées et 1 200 patients ont déclaré le Centre de Santé comme « médecin traitant ».

À St Médard de Mussidan, en 2022, l'antenne a réalisé **8.610 consultations**, pour une patientèle médecin traitant selon la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de 2 500 patients.

À Ribérac, en 2022, le centre a réalisé **884 consultations**, et 250 patients ont déclaré le centre médecin traitant.

Le Département participe à hauteur de 197 700 € au fonctionnement de ces 3 centres de santé.



Contact : Service centre départemental de santé



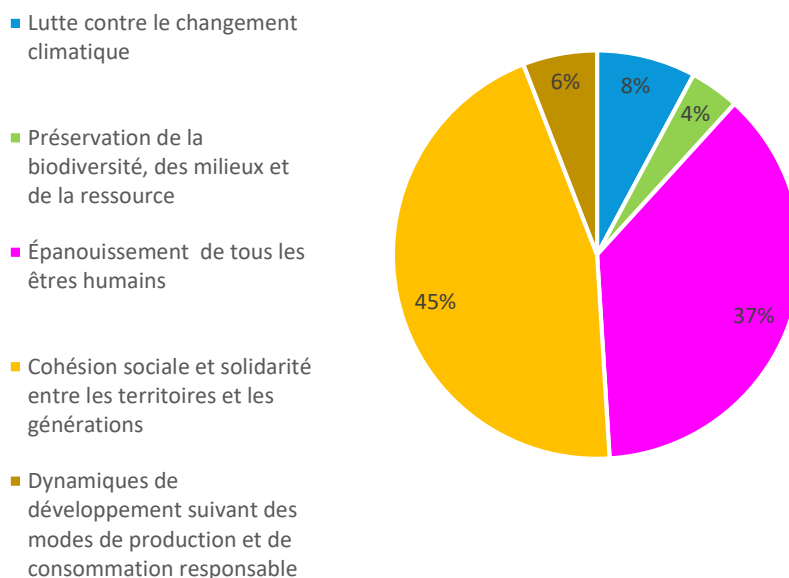
PHOTO 1 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ DE ST MÉDARD DE MUSSIDAN

SYNTHESE DES ACTIONS – 3^{ème} COMMISSION

Sur les 12 actions présentées dans ce rapport pour la 3^{ème} commission, plus de 80% des actions concourent à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (45%) et à l'épanouissement de tous les êtres humains (37%), ce qui est révélateurs des valeurs portées par la politique sociale.

Les autres finalités du développement durable sont secondaires dans toutes ces actions à caractère social.

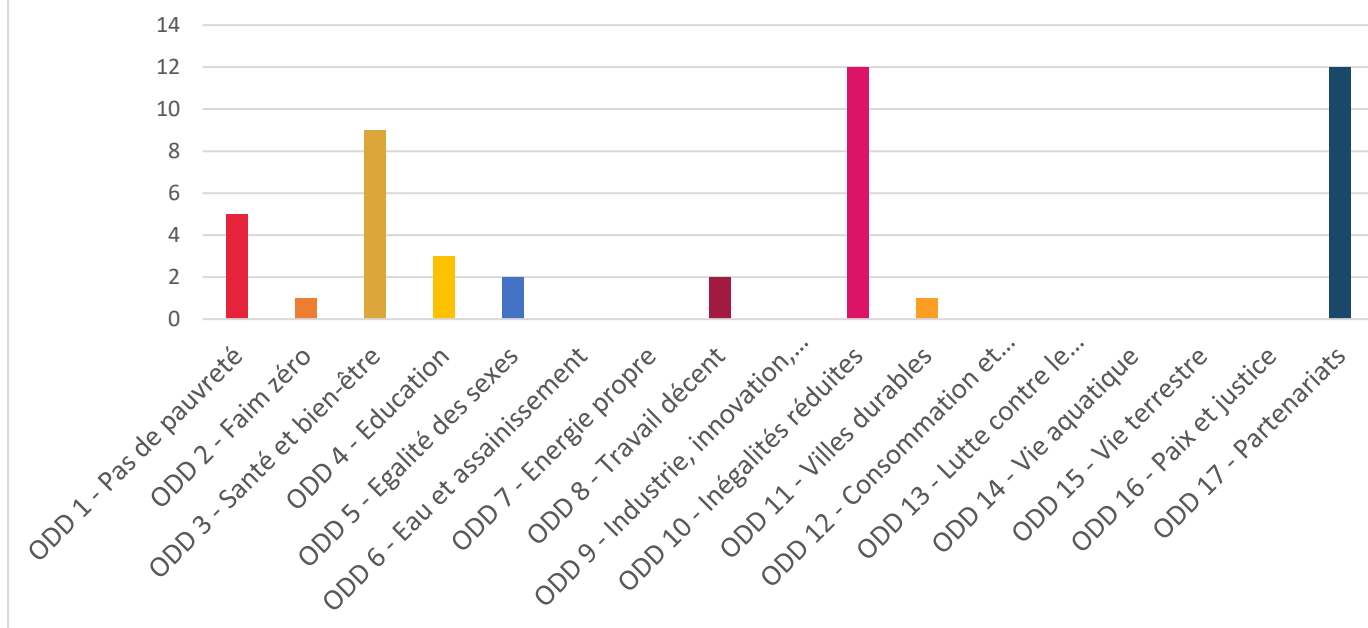
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 3^{ème} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la grande majorité des actions concernent les domaines des inégalités réduites (ODD 10), la santé et le bien-être (ODD 3) ainsi que la lutte contre la pauvreté (ODD 1). Dans une moindre mesure, la politique sociale du Département contribue à permettre l'accès à une éducation de qualité (ODD 4), à parvenir à l'égalité entre les sexes (ODD5), à promouvoir un travail décent pour tous (ODD 8), à éliminer la faim (ODD 2) et à rendre les établissements humains durables (ODD 11).

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part et, d'autre part, avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels (ODD 17).

Répartition des actions par ODD - 3^{ème} Commission



L'interview

**Rencontre avec Bénédicte Caucat,
Médecin – Directrice du Pôle Protection Maternelle et Infantile (PMI) -
Promotion de la Santé**

Les actions menées par la PMI concernant la santé environnementale

Mission développement durable : On parle de plus en plus de la « santé environnementale ». Quelle définition vous en donneriez ?

Bénédicte Caucat : Celle de prendre en compte tous les indicateurs externes de l'environnement dans lequel vit l'humain, plus particulièrement pour la PMI c'est l'enfant, la famille, et qui auraient un impact sur sa santé psychique, mentale, et physique. Les sources d'impact sur la santé sont très nombreuses, que ce soit la qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, en passant par les nuisances sonores, les ondes électromagnétiques jusqu'à l'exposition aux nanomatériaux et aux zoonoses, comme le Covid-19 que nous venons de vivre.

Mission développement durable : Depuis combien de temps le Pôle PMI s'intéresse à la question et plus particulièrement aux pollutions chimiques ?

B.C : C'est tout d'abord le fondement de la médecine générale, de la médecine sociale, et dans notre formation nous prenons toujours en compte l'environnement de la famille et de l'enfant, que ce soit l'école, la famille, le logement...La question de l'environnement écologique des personnes est venue s'imposer aussi dans ces thématiques à partir du moment où le Pôle PMI avait organisé une rencontre avec le Dr Farbos en 2017. Cette rencontre a lancé l'engagement réel de la PMI sur les questions de pollutions chimiques, les perturbateurs endocriniens plus précisément, et a permis de construire des outils et d'intégrer plus précisément cette problématique dans les diagnostics, dans les consultations des

professionnels (médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices).

Mission développement durable : Quelles actions sont menées concernant l'exposition aux différents types de polluants chimiques dont on parle actuellement, comme les PFAS, les polluants éternels par exemple ?

B.C : C'est d'abord une mise à jour régulière des informations et des connaissances, via par exemple le réseau « PériNat » qui vont nous apporter des outils, ainsi qu'avec les maternités qui font du Nesting. Ensuite on va pouvoir attirer l'attention des parents au travers des visites à domicile, en consultations, les alerter, les sensibiliser à ces problématiques.

Mission développement durable : Les Unités Territoriales (UT) du Département jouent un rôle important comme médiateur mais vous vous appuyez sur d'autres acteurs du territoire ?

B.C : On s'appuie sur les assistantes maternelles, lesquelles ont été formées grâce aux financements de l'ARS. Quand les professionnels font leurs visites pour le suivi professionnel ou pour l'agrément, ces questions font partie de notre grille de questionnement. Pour les assistantes familiales, nous faisons aussi une sensibilisation. Idem pour les modes d'accueil collectif des jeunes enfants, sachant que bon nombre de structures s'intéressent maintenant largement à la question.

Mission développement durable : Pourquoi est-il très important d'agir le plus tôt possible par rapport à l'exposition aux perturbateurs endocriniens notamment ?

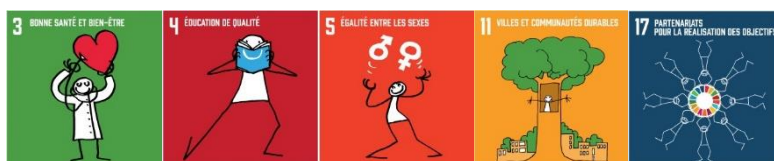
B.C : En effet, il est important d'agir dès la grossesse. Tout l'environnement de la mère, ce qu'elle consomme, va avoir un impact sur la santé du fœtus. Même après la naissance, les cellules des organes continuent de se développer, tout accident, expositions chimiques peuvent être destructeurs pour ces cellules. Après, et c'est une chance, ces cellules peuvent se réparer d'elles même dès lors que l'exposition s'arrête. La sensibilisation est donc importante dès le départ, on parle souvent des 1000 premiers jours.

On peut agir personnellement et individuellement pour limiter les expositions, comme par exemple pour la nourriture, énormément d'aliments transformés contiennent des additifs, et l'aberration c'est qu'ils sont par exemple très nombreux dans les biscuits destinés aux enfants, c'est une véritable intoxication. On le sait, les habitudes ne sont pas faciles à changer, c'est une question culturelle aussi, la sensibilisation, l'information sont importantes. Il est sûr que certaines actions demandent des investissements

financiers, comme pour le mobilier, les revêtements de sols, et il ne s'agit pas de tout changer, mais d'autres actions, si minimes qu'elles soient, peuvent améliorer notre environnement, comme par exemple l'alimentation comme je le disais, l'usage des cosmétiques, des parfums d'ambiance, des produits ménagers, et une bonne aération du logement ont un impact important pour diminuer les sources d'exposition.

Mission développement durable : Cela concerne aussi les achats du Département, et celui du Pôle PMI ?

B.C : En effet, nous prêtons attention maintenant aux achats que l'on effectue, notamment des produits susceptibles d'être dans l'environnement des jeunes enfants, comme par exemple les jouets qui répondent aux normes NF, et pour citer une dernière action, nous faisons fabriquer maintenant toutes nos tables à langer, en bois, par un artisan du Département.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2023



**AGRICULTURE - FORÊT - AMÉNAGEMENT RURAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Quelques chiffres sur l'action du Département en 2022



Près de 3M€

d'aides pour soutenir les agriculteurs et promouvoir un modèle agricole durable



6 collèges

labélisés Ecocert pour leur restauration scolaire 100% bio local et fait-maison



2 329 MWh

de production d'énergies renouvelables soutenue par le fonds de chaleur renouvelable en Périgord



8^{ème} zone de préemption

au titre des espaces naturels sensibles

concernant les zones humides de la vallée de l'Isle pour la préservation du bocage et de la biodiversité

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale Adjointe de la Santé et de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles, collectivités, agriculteurs, CAF, MSA

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention pour livrer une analyse technique approfondie et personnalisée des allocataires agriculteurs. Il émet un avis sur l'attribution du RSA, conclusif d'un état des lieux objectif de la situation de l'exploitation. Il s'efforce de dresser des perspectives d'évolution, en lien avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA. Il complète ce dernier par l'établissement d'un diagnostic de viabilité économique des exploitations concernées afin d'évaluer la rentabilité, l'autonomie financière et la dépendance aux aides des exploitations concernées.

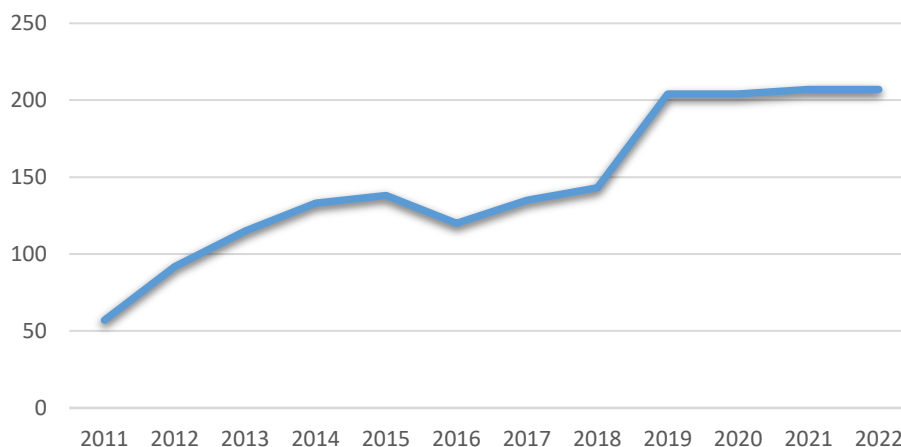
Depuis 2016, le Pôle RSA du Département et le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et juger de l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires.

En 2022, le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été sollicité pour émettre un avis et/ou apporter un accompagnement pour **plus de 200 agriculteurs**. Il doit faire face à une demande accrue d'expertise liée à l'accroissement des demandes conjoncturelles de Revenu de Solidarité Active dû aux aléas climatiques (gel de printemps, grêles en Ribéracois et en Bergeracois), sanitaires (crise de l'influenza aviaire) et économiques (crise de la filière lait).



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire

Nombre d'agriculteurs allocataires du RSA accompagnés



ACCOMPAGNEMENT DU MONDE RURAL ET PROMOTION D'UN TERRITOIRE DE QUALITE

PARTENAIRES EXTERNES

Maisons Familiales et Rurales

Conseil Régional

État

Europe

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants, à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les sept MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires. Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. Par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

À ce titre, en 2022, **les sept établissements** concernés ont bénéficié d'une aide de 4 050 € afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de 28 350 €.

En 2022, la MFR du Ribéracois a sollicité le Département pour le financement d'un projet d'aménagement de deux salles de classe et la construction de sanitaires ainsi que pour la réalisation d'une plateforme en enrobé pour assainir une zone recevant les eaux de ruissellement. L'objectif était d'y matérialiser des terrains d'activités sportives et ludiques pour les activités d'éducation physique et les temps de vie résidentielle.

Le Département a alloué en 2022 une subvention de 20 779 € à cette MFR afin de l'accompagner dans son projet (10 % du coût total).



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— Formation par alternance —

SOUTIEN À UNE AGRICULTURE DURABLE

PARTENAIRES INTERNES

DEDD
Direction de la communication
Cabinet du Président
DPRPM
Direction des affaires européennes

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires professionnels agricoles, collectivités, banques, Conseil régional Nouvelle Aquitaine, services de l'Etat

En 2022, le Département, grâce à son dispositif d'aides, a permis de soutenir **900 dossiers d'investissements** à destination directe des exploitations pour un montant total de **2 995 920 €**.

- **287 dossiers** instruits pour la filière animale, pour un montant de **985 862 €**
- **470 dossiers** instruits pour la filière végétale pour un montant de **1 162 056 €**

Par ailleurs, le Département tient à accompagner les projets ayant une envergure de territoire et/ou en assurant le maillage comme pour la méthanisation. Ils peuvent répondre aussi à une volonté ou un besoin de structuration de filière.

En 2022, le Département a soutenu **27 projets structurants et innovants** pour un montant de **257 664 €** et **90 projets de filière courte et de vente directe** pour **352 987 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire

PROMOTION DES PRODUITS MADE IN PÉRIGORD

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la communication
PPEV

PARTENAIRES EXTERNES

FOQP
Collectivités
Conseil Régional
Europe

Le Département a noué un partenariat avec la Fédération Origine Qualité Périgord pour promouvoir, de manière concertée et collaborative, les produits identitaires du Périgord, considérant la qualité des produits issus de notre agriculture départementale, et dont bon nombre d'entre eux sont sous signes officiels de qualité.

Pour cela, plusieurs manifestations permettent chaque année de mettre en avant ce partenariat, malgré le contexte sanitaire ayant conduit à l'annulation de nombreuses manifestations, comme principalement lors du Salon International de l'Agriculture de Paris, et quelques animations spécifiques des filières adhérentes organisées en différents lieux.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PROMOTION DU MANGER LOCAL ET 100% FAIT MAISON

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Éducation, direction de la communication, Direction du patrimoine, DEDD, DRH, Cabinet du président

PARTENAIRES EXTERNES

Manger Bio Périgord, Chambre d'Agriculture, Agrobio Périgord, Collectivités, Éducation Nationale, Fournisseurs agriculteurs et/ou entreprises agroalimentaires, porteurs de projets agricoles et/ou entreprises agroalimentaires, Collectif les Pieds dans le Plat, SCIC Nourrir l'Avenir

La priorité demeure le 100 % Bio et Local et 100 % Fait maison dans les collèges. La méthode désormais appliquée, reposant sur une immersion plus longue, inscrite sur la durée, permet réellement d'atteindre cet objectif. Ainsi, ce sont huit collèges qui ont bénéficié d'un accompagnement spécifique par les animateurs-formateurs : Brantôme En Périgord, Piégut, Terrasson-Lavilledieu, Beaumontois-en-Périgord et des collèges de l'agglomération de Périgueux (Anne Frank, Jean Moulin, Clos-Chassaing, Montaigne). Parmi ces collèges, trois ont reçus la certification Ecocert 100 % bio en 2022 : les collèges de Beaumontois-En-Périgord, Anne Frank et Jean Moulin.

Dans l'objectif d'essaimer les pratiques départementales sur d'autres départements et collectivités, le service Agriculture et Agroalimentaire a reçu des délégations des Landes, du Gers et de l'Ille-et-Vilaine. il a également mobilisé ses compétences et ses animateurs-formateurs en restauration collective pour un accompagnement adapté dans différentes Communes et/ou Communautés de Communes : audits dans les cuisines des écoles de Condat-Sur-Vézère, Montignac-Lascaux, Issigeac, Bouniagues et Eglise-Neuve-De Vergt.

Par ailleurs, le **Département est adhérent depuis 2017 d'Agrilocal** qui est une association nationale, déclinée en interfaces départementales. Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences réglementaires des marchés publics.

Au 31 décembre 2022, **275 fournisseurs** étaient inscrits. 128 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24, toujours en progression. **Les acheteurs sont au nombre de 141** et sont pour l'essentiel, des restaurants scolaires (28 collèges et 65 écoles primaires) et une quinzaine de restaurants traditionnels et/ou camping. Le **chiffre d'affaires généré via Agrilocal24, en 2022, est de 248.162 €**, soit une progression de 5 % par rapport à 2021. **La part des produits labellisés en Agriculture Biologique dans le volume financier est de 63 %**. En 2022, les produits les plus commandés d'Agrilocal24, sont : les légumes (106.7 tonnes dont 66 % en bio), les fruits (48 tonnes dont 53 % en bio) et la volaille (15 tonnes dont 49 % en bio).

 **Contact :** Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire

Pour une restauration collective 100% bio locale et faite maison



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Éducation
Direction du Patrimoine

PARTENAIRES EXTERNES

Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Institut Français pour la performance du bâtiment

LE CHALLENGE NATIONAL CUBE.S (CLIMAT USAGES, BATIMENTS ENSEIGNEMENT SCOLAIRES)

Afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans les collèges, le Département accompagne les établissements du territoire souhaitant s'engager dans le dispositif national CUBE.S. Ce dispositif permet une amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et une réduction des émissions de CO2. Il permet également de sensibiliser l'ensemble des usagers (collégiens, équipe enseignante, personnel administratif et technique...).

Six nouveaux collèges ont répondu favorablement à cette initiative en 2022 : la cité scolaire Laure Gatet à Périgueux, le collège Les Marches de l'Occitanie à Piégut-Pluviers, le collège Léo Testut à Beaumontois en Périgord, le collège Leroi-Gourhan au Bugue, le collège Charles de Gaulle de La-Coquille et le collège Anne Frank à Périgueux.

À ce jour, au total **12 collèges du territoire participent à ce challenge**. Régulièrement, ces collèges participent à différentes formations et réunions en « réseau », organisées par des animateurs de CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) de Bordeaux. Le Département prend en charge les frais d'inscription de ces établissements, et co-anime également le challenge.

Afin de promouvoir les actions réalisées dans les six premiers collèges qui se sont lancés dans CUBE.S, le Département a réalisé, en juin 2022, une vidéo avec 4 d'entre eux. Cette vidéo ([lien vidéo](#)) a été présentée en avant-première lors de la Foire du Gabarier de septembre 2022 puis lors de la remise de prix des trophées du Développement Durable en octobre 2022. Les collèges l'ont également diffusée sur leur site internet respectif.

En outre, **9 animations sur la thématique du changement climatique** ont été menées auprès de 6 collèges dont 4 collèges participants au challenge CUBE.S. En tout, **216 collégiens ont été sensibilisés**. L'outil pédagogique et collaboratif « La Fresque du Climat » a été utilisée pour réaliser ces animations. À la fin de ces animations, les collégiens réfléchissent aux actions à mettre en place au sein de leur établissement puis sur le territoire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Énergétique



LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL « CHALEUR RENEUVELABLE EN PÉRIGORD »

PARTENAIRES EXTERNES

FD CUMA

SDE 24

Porteurs de projet publics et privés

En 2021, le Conseil départemental, accompagné par la Fédération Départementale des CUMA et le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 24) a candidaté auprès de l'ADEME, pour mettre en place un Contrat de Développement Territorial « chaleur renouvelable en Périgord ».

Ce contrat a été établi avec pour une période de 3 ans (2022-2024). Il vise à développer, auprès de porteurs de projets publics et privés, de nouvelles installations utilisant des énergies renouvelables thermiques. Les filières concernées sont les filières bois énergie locales (plaquettes et granulés de bois), l'énergie solaire thermique (pour l'eau chaude sanitaire), la géothermie et la création ou l'extension de réseaux de chaleur associés.

La réalisation d'un ou plusieurs projets associant des énergies renouvelables thermiques, permet d'accéder, à des financements de l'ADEME pour les études et les travaux.

Le Conseil Départemental est l'opérateur territorial de ce contrat. Il assure d'une part l'animation et la coordination du dispositif ; et d'autre part, il réalise pour le compte de l'ADEME l'instruction des demandes de financements et la liquidation des sommes concernées.

La FD CUMA et le SDE 24 sont les partenaires techniques. Ils accompagnent les porteurs de projets de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement, dans un souci de qualité et de performance. Ils réalisent les notes d'opportunité gratuites auprès des porteurs de projets potentiels.

L'objectif fixé dans ce contrat est l'installation d'ici fin 2024, de 10 069 MWh de projets chaleur renouvelable en Dordogne.



Au total, en 2022, 26 notes d'opportunité ont été réalisées, 14 études de faisabilité ont été lancées et 14 demandes de travaux ont été présentées en Commissions d'Attribution des Aides pour 2 329 MWh programmés soit 23 % des objectifs fixés dans le contrat.

Parmi les projets financés, certains concernent des travaux menés par le Département sur ses bâtiments, comme le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois dans le collège d'Annesse et Beaulieu. Ces travaux sont soutenus à hauteur de 42% par l'ADEME. Ce projet doit permettre d'éviter l'émission de 191 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Énergétique



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE DEPARTEMENT

PARTENAIRES INTERNES

direction de l'économie
Pôle RSA
Direction de la communication
Direction du patrimoine bâti

L'économie circulaire est un système d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Le service accueille, oriente et accompagne les porteurs de projet dans le domaine de l'économie circulaire. Des conseils et mise en réseaux leur sont apportés pour faciliter la compréhension des enjeux du territoire départemental et des différents acteurs. Par ailleurs, un accompagnement financier peut être accordé au travers de l'appel à projets « économie circulaire ».

Depuis 2021, cet appel à projets est destiné aux associations désireuses de développer des actions innovantes en faveur de l'économie circulaire et notamment des acteurs locaux, du développement des territoires et de la transition écologique. Les projets présentés sont variés : recycleries spécialisées et généralistes, collecte

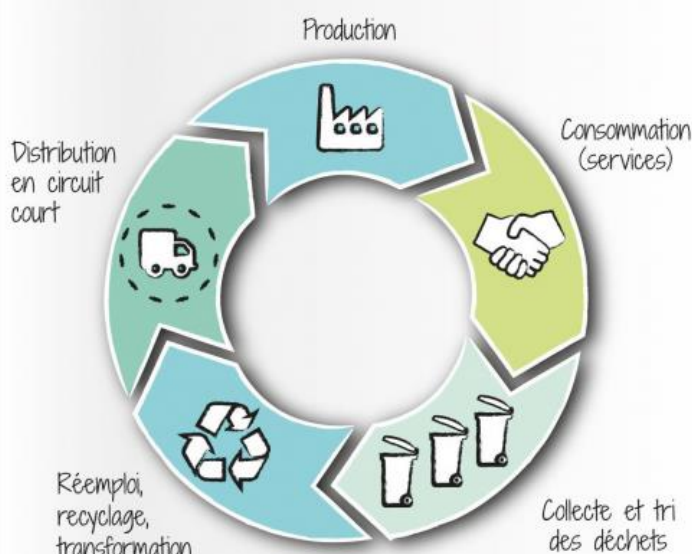
douce des biodéchets en milieu urbain, retour de la consigne du verre, optimisation du traitement du polystyrène expansé, tiers lieux combinant épiceries solidaires, bio et locales, ateliers de récupération et de réparation ou de transformation.

En 2022, **5 dossiers** ont été examinés pour un total de **31 568 €** de subvention, l'aide étant plafonnée à 7 000 € par projet.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique

Modèle d'économie circulaire



© IAU idF



QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET NETTOYAGE ÉCOLOGIQUE

PARTENAIRES INTERNES

Direction des collèges DRH, dont Service de la prévention des risques hygiène et sécurité
Service des achats

PARTENAIRES EXTERNES

ARS
Communes

La mission poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux lancée en 2018. L'année 2022 a été marquée par la participation aux visites dans les services dans le cadre des travaux pour l'élaboration du Plan de Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) menés par le service Prévention des Risques Hygiène et Sécurité. Ces travaux ont confirmé les besoins en matière d'équipement des agents d'entretien avec du matériel ergonomique ainsi que la nécessité d'une organisation plus cadrée sur le plan technique de la fonction de nettoyage des locaux par la nomination de référents techniques. Ces dispositions figurent dans le plan d'action approuvé par le COPIL et le CHSCT en juin 2022.

La mission a réalisé **5 audits sur le nettoyage des locaux dans des collèges** dans le cadre de leur labélisation Ecocert en cuisine. Ces audits ont conduit à la rédaction d'un rapport faisant état des améliorations à apporter tant sur le choix des produits de nettoyage, que sur les méthodes et le matériel. Le marché d'achat de produits et matériels d'entretien arrivant à son terme en fin d'année 2022, la mission a travaillé en collaboration avec le service des achats sur le cahier des charges.

L'accompagnement des communes de moins de 500 habitants dans l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires du premier degré connaît un ralentissement. Seulement **2 communes ont bénéficié de cet accompagnement en 2022**. Un nouveau décret paru en décembre vient renforcer le dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants. L'accompagnement de la mission devra donc être réévalué dès 2023.

Vu l'intérêt grandissant porté aux questions de santé environnementale et les actions portées par la collectivité au titre de l'excellence environnementale, la mission développement durable a proposé que le Département signe la charte des « Villes et territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » en 2023.



Contact : Mission Développement Durable



SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Réseaux de suivi des eaux en milieux naturel

Le Département réalise le suivi des eaux souterraines pour la qualité et la quantité. **Le coût de programme de suivi et d'entretien 2022 s'est élevé à 105 555 € TTC** (hors subvention). Les données « quantité » sont régulièrement valorisées par le service avec la rédaction de bulletins de situation de l'état des nappes (aspect quantitatif), rapport annuel faisant le point également de l'état qualitatif des nappes. Le rapport annuel du suivi des réseaux permet d'effectuer un point sur la qualité des eaux notamment sur les nitrates et pesticides.

Le Conseil départemental dispose également d'un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles constitué de **25 points de mesures en rivières** et complémentaire du suivi réalisé par l'Agence de l'Eau. Avec les pêches électriques effectuées chaque année sur ces mêmes points par la Fédération de Pêche, nous disposons d'un état annuel des cours d'eau et de leur évolution depuis plus d'une dizaine d'années. La CATERZH transmet ces informations aux techniciens Rivières et recueille leurs interprétations de terrain.

Ces analyses sont confiées au LDAR et sont subventionnées par l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 60%.

De plus, chaque année dans le cadre du RCD, un plan d'eau départemental fait aussi l'objet d'une étude de sa qualité phytoplanktonique : c'est la retenue de La Jemaye qui a été étudiée en 2022 par le bureau d'études AQUABIO. Ces données viendront alimenter l'étude de révision du profil des eaux de baignade envisagée pour 2023. Un montant de **85.338 € a été consacré en 2022** à ce réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles qui bénéficie d'une aide de 60% de la part de l'Agence de l'eau.

Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre de la baignade sur les sites départementaux

Le Département assure le suivi de la qualité des eaux de baignade des étangs départementaux en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que la mise à jour des « profils de baignade » et l'information des baigneurs. Les analyses portent sur la qualité bactériologique comme sur la présence de cyanobactéries potentiellement toxiques sur les 4 sites de baignade. Des analyses de cyanobactéries sont également réalisées à Miallet, compte tenu de la pêche et de la consommation des poissons. **Le montant total des analyses réalisées par le LDAR en 2022 s'est élevé à 18 735 €.**

Opération « Rivières propres »

Le suivi de l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eau de la Dordogne s'est poursuivi sur **16 stations d'épuration, 19 haltes nautiques et 10 points supplémentaires** répartis sur la Dordogne, l'Isle et la Vézère. L'opération « Rivières Propres » démontre le **faible impact des stations d'épuration sur la qualité des cours d'eau** ; les mauvaises analyses sont essentiellement imputées au lessivage des sols, au rejet direct d'eaux usées ou une mauvaise gestion du système d'assainissement. Les cinq années de données et de partage de données entre le Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le service d'assainissement du Grand Périgueux ont permis d'avoir une bonne vision de la qualité bactérienne des cours d'eau et une meilleure connaissance de la capacité épuratoire des rivières.



Contact : Service de la Politique de l'Eau,
Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité



PARTENAIRES EXTERNNES

SMBI

MISE EN OEUVRE DE CONTRATS NATURA 2000 SUR LES SITES DE LA JEMAYE ET DU PARCOT

En 2022 le Service a poursuivi avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, animateur du site Natura 2000 « Vallée de la Double », une réflexion sur les sites de La Jemaye et du Parcot. Les Contrats signés en 2021 se poursuivent et des nouveaux contrats ont été signés en 2022:

- Le maintien d'arbres sénescents sur le site du Parcot et de La Jemaye visant à conserver les insectes saproxyliques et des habitats favorables aux oiseaux et petits mammifères
- L'entretien des milieux ouverts de ces sites (landes à bruyères et à molinie) qui accueillent des espèces d'intérêt communautaire ciblées dans le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 (Fadet des laïches, Damier de la Succise ou bien encore le Gomphe de Graslin). D'une manière générale le maintien d'une mosaïque d'habitats engendre une diversité écologique.
- La protection de zones de ponte des Cistude d'Europe par l'acquisition d'une clôture électrique.

Ces contrats sont signés pour 3 ans (2022-2024) pour un montant total de travaux de 4 715,02 € financés à hauteur de 3 880,12 €.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



PHOTO 1 CLÔTURE ÉLECTRIQUE AUTOUR D'UNE ZONE DE PONTE DE CISTUDE D'EUROPE

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

PARTENAIRES INTERNES

Service des affaires européennes

PARTENAIRES EXTERNES

ATD
CAUE
EPIDOR
Communes et EPCI

Le service propose une ingénierie et des outils, travaille en transversalité avec les partenaires et outils départementaux (ATD, CAUE, EPIDOR) pour que chaque collectivité, chaque association, chaque acteur puisse être accompagné dans ses projets en participant à la protection ou la reconquête de la biodiversité.

Le service répond aux besoins de conseils des collectivités (assistance technique, recherche de financement, montage de dossiers, mise en œuvre de zones de préemptions...) et donne des avis au service des politiques territoriales et européennes.

En 2022, le service a poursuivi son accompagnement technique de la commune de Saint-Aquilin qui s'est engagée dans la labellisation TEN (Territoire Engagé pour la Nature).



PHOTO 2 PARCOURS PÉDAGOGIQUE PROPOSÉ À SAINT AQUILIN

Cet accompagnement se réalise aussi avec les EPCI qui développent leur connaissance en matière de biodiversité (Communauté de Communes Pays Ribérais, Communauté de Communes Isle Loue Auvézère...). De plus le service participe activement aux différents Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) engagés par différentes collectivités comme le Grand Périgueux ou la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Enfin, les cartographies de la Maison Numérique de la Biodiversité sont disponibles sur le site Eco-indices (visualisation grand public des données produites), sur Périgéo (système d'information géographique que l'ATD met à disposition des collectivités) et sur le site d'opendata du Département. Elles permettent d'établir un diagnostic des fonctionnalités écologiques des différents espaces pour l'ensemble des collectivités.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité

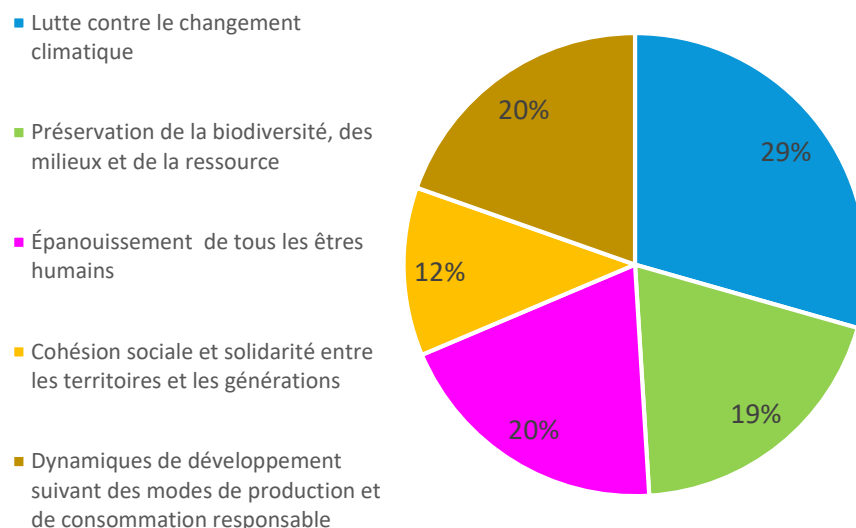


SYNTHESE DES ACTIONS – 4^{ème} COMMISSION

Sur les 12 actions présentées dans ce rapport pour la 4^{ème} commission, près d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique (29%). 20% des actions contribuent aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable, 20% à l'épanouissement des êtres humains ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et de la ressource (19%).

Une plus faible part des actions vise à renforcer la cohésion sociale pour 12%.

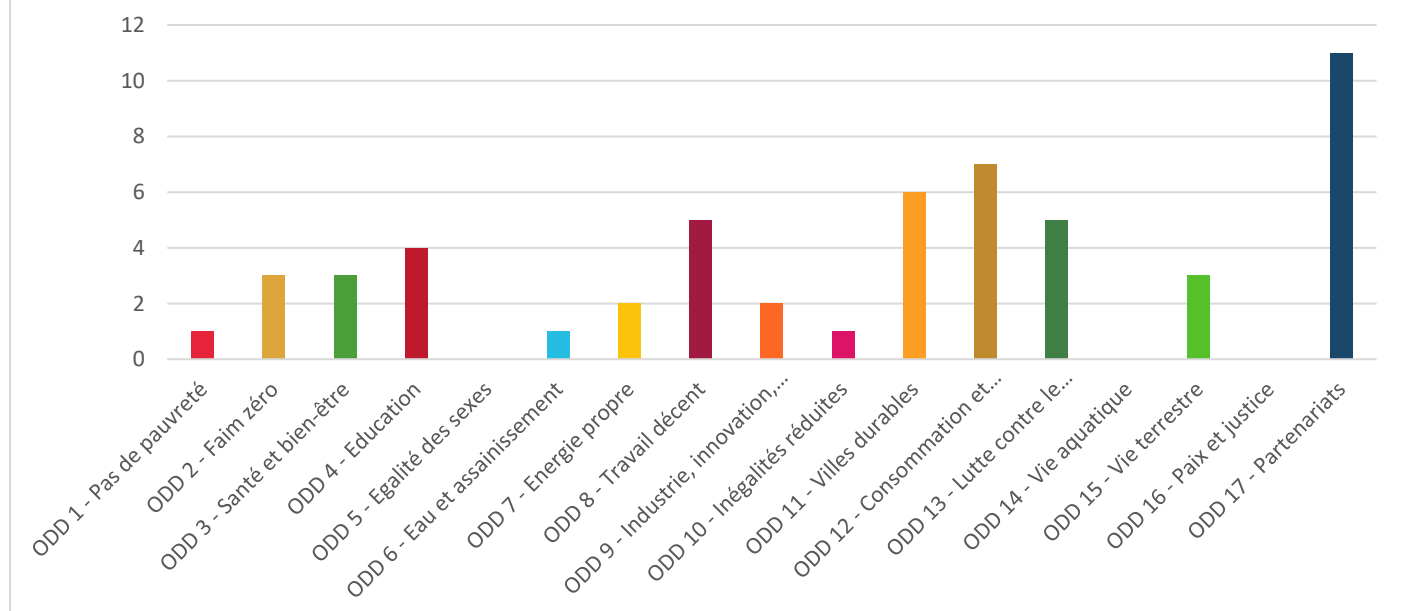
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable- 4^{ème} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la moitié des actions a un impact sur la consommation et la production responsables (ODD12) ainsi que sur la constitution de villes et communautés durables (ODD 11). Les ODD impactées par 4 à 5 actions sont les mesures de lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et la promotion du travail décent pour tous (ODD 8). Les politiques menées dans le cadre de cette commission visent également à promouvoir une agriculture durable (ODD 2), la santé et le bien-être pour tous (ODD 3) et la préservation des écosystèmes terrestres (ODD 15). Enfin, ces actions ont également un impact, peut-être plus indirect, sur la lutte contre la pauvreté (ODD 1), l'amélioration de la gestion des ressources en eau (ODD 6) et la réduction des inégalités (ODD 10).

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part et, d'autre part, avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Répartition des actions par ODD - 4^{ème} Commission



L'interview

**Rencontre avec Amandine SAUVINET,
Cheffe du service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique
et Fanny TRIBOULET, technicienne à la transition énergétique**

Le contrat de développement territorial Energies renouvelables Thermiques

Mission développement durable : En quoi consiste ce Contrat de Développement Territorial, dit CDT ?

Amandine SAUVINET : la véritable dénomination est le Contrat de Développement Territorial chaleur renouvelable en Périgord.

Pour le définir, je pense qu'il est important qu'au préalable on revienne sur le contexte. Historiquement, le département avait lancé le Plan Bois Energie, déjà en collaboration avec les Cumas.

Il s'agissait d'exploiter une de nos ressources locales, le bois, et de produire de la chaleur avec l'installation de multiples chaudières biomasse sur le département. Le Département était précurseur en la matière.

Et donc fort de cette expérience, le département s'est ensuite lancé dans ce nouveau contrat en répondant à un appel à projet de l'ADEME, avec 2 autres partenaires que sont le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 24) et toujours la fédération des Cumas (FD CUMA).

Fanny TRIBOULET : Ce qui se différencie par rapport au précédent dispositif, c'est que ce contrat ne porte pas uniquement sur le bois énergie, mais il prend en compte la chaleur renouvelable qui est le bois énergie, mais aussi le solaire thermique et la géothermie avec des réseaux de chaleur associés ou non. De plus, il est ouvert aux porteurs de projets publics et privés, tous sauf les particuliers.

Ce contrat permet aux porteurs de projets qui ne peuvent pas répondre aux fonds chaleur de l'ADEME, car leur projet est trop petit, d'avoir les mêmes financements que le Fonds chaleur via ce contrat au travers d'une grappe de plusieurs petits projets.

Quand on a réalisé l'étude de préfiguration, on a fait le choix de candidater à 3 comme l'a précisé antérieurement Amandine, le Conseil Départemental est l'opérateur territorial de ce contrat, c'est le Département qui a signé avec l'ADEME. Nous sommes donc responsables de l'atteinte des objectifs de ce contrat.

Le montage du dispositif nous désigne comme gestionnaire délégué, c'est à dire que l'ADEME nous finance l'ensemble du contrat, et c'est le département qui verse ensuite à chacun des porteurs de projets les aides qui ont été notifiées pour chaque projet. Le SDE24 et la FD Cuma sont eux les animateurs techniques de ce contrat, c'est à dire qu'ils accompagnent les porteurs du projet du tout début de leur réflexion, jusqu'à l'installation et même jusqu'au suivi des performances de leur installation.

A.S : Ce contrat permet de financer les études de faisabilité (jusqu'à 70%) mais aussi les travaux (montant forfaitaire au Mégawattheure). Pour que les travaux soient subventionnés, il faut qu'à minima des études d'opportunité soient réalisées par les animateurs techniques. Ces études sont gratuites.

Mission développement durable : L'enveloppe globale prévue pour ce contrat est importante. Comment a été dimensionné financièrement ce dispositif, à partir de quelles prévisions ?

F.T : Il y a un souhait de l'ADEME Nouvelle Aquitaine que l'ensemble des départements de la nouvelle Aquitaine soit couvert par un contrat de développement territorial. Quand je dis l'ensemble des départements, ça ne veut pas dire que c'est forcément un département qui porte le projet. Sur la Nouvelle Aquitaine, il y a des

syndicats d'énergie, des agglos, et des départements qui portent les projets. Chaque territoire a défini comment il allait construire son contrat de développement territorial.

Pour candidater à ce contrat, nous avons réalisé une étude de préfiguration. Une enquête a été envoyée à l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire pour savoir si dans les 3 ans à venir ils allaient avoir un projet de chaleur renouvelable. C'est à partir de cette étude que le budget global et la subvention allouée a été configuré, près de 5 millions euros. Au-delà du montant alloué, ce qui est important à dire c'est que c'est surtout un contrat d'objectifs sur 3 ans. Nous devons avoir atteint durant cette période l'objectif de 10 069 MWh de projets chaleur renouvelable en Dordogne. Ce qui représente environ 45 projets pour un montant de plus de 7 millions d'euros.

L'étude de préfiguration a fait un listing de projets mais certains projets n'ont pas du tout avancé, d'autres ont pris du retard, mais surtout de nombreux nouveaux projets sont nés une fois le contrat signé. Cela a un impact sur la nature des travaux envisagés, car au départ nous avons majoritairement des projets autour du bois énergie, pour remplacer des chaudières fioul par exemple, et finalement beaucoup d'acteurs avec des équipements fonctionnant au gaz se tournent plus vers des projets de géothermie, ce qui fait que l'on aura plus du double de projets en géothermie que prévu initialement.

Mission développement durable : Il existe un engouement pour ce contrat, mais existe-t-il des freins, des difficultés au développement de l'installation de projets d'énergies renouvelables ?

F.T : Ce contrat est un succès vu le nombre de demande mais peut-être que la difficulté réside dans le fait que beaucoup de projets sont de « très petits » projets (20 MWh), portés par des structures qui ne possèdent pas d'ingénierie. Donc

cela demande un grand travail d'animation et d'accompagnement, d'aide au montage et à la construction du projet.

D'ailleurs une partie de l'enveloppe allouée par l'ADEME est consacrée au subventionnement de cette animation. Le fait est, après plusieurs mois de mise en œuvre, il s'avère que nous avons sous-estimé le temps d'animation nécessaire.

Un autre frein, ce sont les délais pour les études de faisabilité, les bureaux d'études ont du mal à répondre à l'importance des demandes à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, vu qu'il y a d'autres contrats de ce type partout sur le territoire, et ces bureaux d'études ont aussi du mal à recruter du personnel ce qui participe à la difficulté de répondre dans les délais. On peut noter aussi des délais plus longs pour les projets de géothermie par manque de foreurs en France.

Mission développement durable : Au-delà des projets de production d'énergies renouvelables, est-ce que les porteurs de projets s'intéressent au préalable aux bâtiments qui vont être chauffés ou bénéficier de ces énergies ?

F.T : Oui bien sûr, on s'intéresse déjà à l'isolation du bâtiment avant de concevoir un projet, on leur conseille de réaliser un audit énergétique. C'est important pour bien dimensionner le projet de production, il faut tenir compte d'éventuels travaux sur le bâtiment.

Mission développement durable : Le Département s'engage aussi dans ce contrat ?

A.S : Oui ce contrat permet au Département lui-même de porter des projets, avec l'objectif de supprimer toutes les vieilles chaudières fiouls, dans les collèges et les différents bâtiments de la collectivité sur le territoire. Par exemple les collèges d'Annesse et Beaulieu et celui de Sarlat vont en bénéficier.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

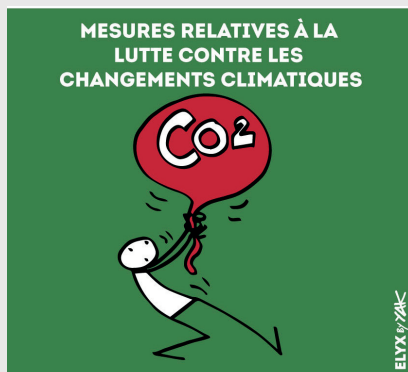
2023



**INFRASTRUCTURES - TRANSPORTS - LOGEMENT
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS DURABLES

Quelques chiffres sur l'action du Département en 2022



68 véhicules électriques

mis à disposition des agents dans les services départementaux



5 communes

labélisées Villes et Villages fleuris et 130 communes accompagnées pour la préservation et la valorisation de leur territoire



3 265 ménages

modestes ont reçu une aide de 500 € pour la rénovation énergétique de leur résidence principale



50 postes informatiques et 60 écrans reconditionnés

installés dans les collèges

PARTENAIRES INTERNES

La Direction du Patrimoine Bâti

EQUIPEMENT DE STOCKAGE ET ÉLÉMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

Le parc s'est doté d'un nouveau bâtiment de stockage de matériel et d'engins, ainsi que d'ombrières. Ces deux structures métalliques ont été équipées de panneaux photovoltaïques ayant pour objectif de réduire les frais de fonctionnement électrique, grâce à l'autoconsommation, et la revente des surproductions ponctuelles prévisibles, notamment en période estivale.



Contact : Parc Départemental



Photo 1 et 2 Ombrière et bâtiment de stockage de matériel et autres engins de TP



EVOLUTION DU PARC DE VEHICULES DU DEPARTEMENT

Avec la fluctuation des cours du pétrole et la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable, le Département a effectué un audit de toute la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité.

Cette étude a conclu à la nécessité d'amorcer une réforme des véhicules les plus polluants au profit de motorisations plus vertueuses. Le Département s'est par conséquent engagé dans un programme pluriannuel de substitution de ses véhicules diesels par des véhicules électriques pour ceux exécutant des déplacements de courtes distances.

Ainsi, 68 véhicules électriques ont été mis à disposition dans les services, soit 55% des véhicules mis en circulation en 2022.



Contact : Parc Départemental



PARTENAIRES EXTERNES

PNR Périgord Limousin
Syndicat de Rivière Bassin de la Dronne (SRB)
Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CENNA)

MESURES COMPENSATOIRES

Dans le cadre des projets routiers, en cas d'impossibilité d'évitement des impacts sur l'environnement, la mise en œuvre de mesures de réduction et de compensation peut être nécessaire. Les autorisations administratives préalables à travaux fixent les mesures à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage.

- Plan de Gestion « ASTER AMELLE » : mesures compensatoires et d'accompagnement consécutives à la réalisation de l'aménagement de la RD 704 – déviation sud de SARTLAT, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 portant autorisation de destruction de spécimens d'espèces végétales protégées « ASTER AMELLE ». Mise en œuvre en 2022 des actions définies dans la convention triennale n°3, pour la période 2022-2024, pour la réalisation du plan de gestion.

- Plan de gestion « ZONES HUMIDES » : dans le cadre de l'aménagement de la RD 939 et de la déviation de la RD 12, sur le territoire des Communes de LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne (24) et d'EDON et COMBIERS en Charente (16), l'arrêté préfectoral du 17 août 2010, autorisant les travaux au titre de la loi sur l'eau et de milieux aquatiques, a prescrit la gestion durable des zones humides et l'établissement d'un Plan de gestion pour une durée de 15 ans. Ce plan a été défini puis approuvé par la commission permanente du 11 juillet 2016 et a donné lieu à la signature de conventionnements avec le PNR-PL (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et le Syndicat de Rivière Bassin de la Dronne. La mise en œuvre des actions et du suivi du plan de gestion a été poursuivie en 2022. Une nouvelle convention quinquennale pour la période 2022-2026 a été approuvée et signée.



Contact : Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités



LA CHARTE DE L'ARBRE

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI,
ensemble des citoyens

La Charte de l'Arbre a été approuvée par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2019. Elle est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet de Conseil Départemental. La Charte de l'Arbre DORDOGNE PERIGORD propose aux Collectivités du Département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie, le Pôle Paysage et Espaces Verts accompagne ces communes (plan de gestion simplifié, formations, pré-diagnostic, suivi d'expertises, conseils,

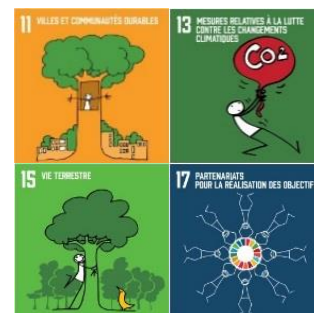
labellisation).

Dans le cadre des labellisations, un séquoia giganteum (44 m) estimé à près de 200 ans situé dans le parc arboré du château de Campagne, a été labellisé « arbre remarquable de France » en novembre 2021 portant au nombre de 7 les arbres primés en Dordogne sur les 762 enregistrés sur le territoire national. La Charte de l'Arbre sera représentée au public à l'occasion d'une journée technique dédiée à "l'arbre hors forêt " accompagnée par une cérémonie de labellisation du séquoia le 11 mai 2023.

Depuis son lancement post-Covid, l'adhésion à la charte compte 12 communes adhérentes dont 3 en 2022 : La Rochebeaucourt-Argentine, Le Lardin-St-Lazare et Négrondes. Une quinzaine a été visitée. 2 sont candidates et n'ont pas encore délibéré. Une formation spécifique de 2 jours en partenariat avec le CNFPT a été proposée en 2022.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



VEGETALISATION PAR ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

Cette technique pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives. Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses, de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Les mélanges de semences sont adaptés à chaque nature de sol. Le CCTP a évolué en 2020 pour favoriser l'utilisation de semences labellisées "végétal local".

Programmée sur deux campagnes (au printemps et en automne), elle a permis de traiter pour l'année 2022 une surface avoisinant les 10 ha.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



LA GESTION RAISONNÉE DES DEPENDANCES VERTES

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

Fort de son patrimoine architectural, le Périgord est également riche de ses paysages et de ses milieux naturels très diversifiés. L'entretien raisonné du réseau routier représente donc un enjeu majeur, l'objectif étant de trouver le meilleur compromis entre la sécurité des usagers, la préservation des milieux naturels et la valorisation des paysages.

Pour cela, diverses actions sont menées par le Département :

- **Fauchage / Débroussaillage :** Le Département poursuit l'optimisation des moyens dans l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Il s'agit de faucher sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. La hauteur de coupe est fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. De plus, les services du Département priorisent le petit lamier en entretien de lisières.
- **Elagages et déchets Verts :** Le Département mécanise l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorise les sous-produits de broyage : 1.300 tonnes de plaquettes et 1.500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en aménagements paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics du territoire (comme les collèges par exemple). La Dordogne est le 1^{er} Département en France à mettre en œuvre cette technique, elle est à ce titre très sollicitée pour partager son expérience.
- **Espèces végétales exotiques invasives :** Le Département s'attache à intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participe activement à contenir le développement de l'Ambrosie à feuilles d'armoise (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



AMENAGEMENTS PAYSAGERS DANS LES COLLEGES

PARTENAIRES EXTERNES

Collèges

En 2022, le pôle paysages espaces verts a réalisé son premier projet d'aménagement sur le parking du collège du Bugue. Le but était de mieux sécuriser la dépose (et la montée dans le bus) des élèves et leur cheminement jusqu'au collège. Dans la logique des convictions écologiques de la collectivité, la végétalisation de cet espace a été maximisée (plantations, places de parking végétalisées, ...) et des matériaux minéraux drainants ont été utilisés pour une gestion des eaux sur place. Les travaux sont aujourd'hui finis et les résultats sont très concluants. De futurs projets comme

celui-ci sont aujourd'hui en étude :

- Fourniture de mobiliers extérieurs aux collèges de BERGERAC Eugène Le Roy, PIEGUT, SAINT AULAYE et THIVIERS. ;
- Pose clôture PIEGUT, SAINT-AULAYE, SAINT-CYPRIEN.

Il a été mis en place un nouveau système de fonctionnement concernant la planification et l'organisation des aménagements dans les collèges. Des réunions de concertation sont et seront maintenant systématiquement programmées avec l'ensemble des utilisateurs des lieux : Principale du collège, CPE, Surveillants, Agents d'entretien, représentants des élèves (éco-délégués élus pour représenter les différents niveaux scolaires). Elles ont pour objectifs d'établir un état des lieux des usages et définir les nouveaux besoins. Un consensus doit être trouvé pour répondre au mieux aux attentes. Cela facilitera également l'appropriation des équipements et des aménagements par les enfants.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



MISE EN OEUVRE DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Technique Départementale ;
CNFPT ; collectivités ;
professionnels du paysage

En 2021, pour la deuxième fois consécutive, le Département de la Dordogne a décroché la distinction nationale de « Département fleuri » pour une durée de 5 ans. Cette reconnaissance témoigne du travail mené par les Départements pour « améliorer le cadre de vie et valoriser durablement les territoires » ainsi que la qualité de l'accompagnement des communes par le Département de la Dordogne pour l'obtention du Label Villes et Villages Fleuris.

Tout au long de l'année, en effet, par le biais du Pôle Paysage & Espaces Verts, le Département accompagne plus de **130 communes** dans leurs démarches de valorisation et de préservation durables de leurs territoires.

PARTENAIRES INTERNES

Directions du tourisme ;
Communication ;
Environnement

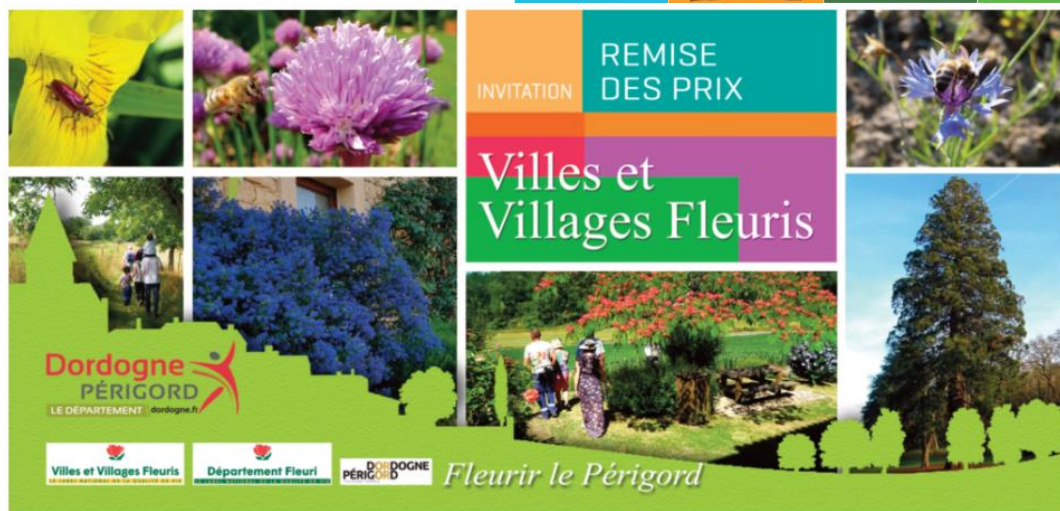
La 17^{ème} Rencontre des Départements fleuris s'est déroulée en Dordogne du 28 au 30 septembre 2022. Le Conseil national Villes et Villages Fleuris ainsi que l'ensemble des 16 Départements Fleuris étaient invités à participer à cette rencontre au cours de laquelle, une visite de la commune de Daglan, labellisée 3 fleurs, a été organisée.

Depuis 2012, la participation des communes au label n'a cessé d'évoluer en Dordogne (de 38 à 130). Outre l'aspect quantitatif, on remarque sur le terrain, une progression qualitative et une évolution du niveau des communes notamment en termes d'approche environnementale. Assistance technique, formations ou même voyages d'études, le Conseil départemental et ses partenaires internes et externes apportent une « assistance technique » aux communes qui le souhaitent. Désormais, la gestion intégrée des eaux pluviales est un axe fort : le PPEV encourage la désimperméabilisation des sols et, bien sûr, la végétalisation des espaces publics.

En Dordogne, le label Villes et villages fleuris en Dordogne, représente, en chiffres : **50 communes labellisées** sur les 505 communes, 130 communes inscrites à la campagne départementale 2022, 26 communes 1 Fleur, 17 communes 2 Fleurs, 5 communes 3 Fleurs, et 2 communes 4 Fleurs.



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Cellule économique régionale de la construction,
CEREMA

L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Le site internet, mis en ligne en septembre 2020, se décline en plusieurs thématiques et comporte notamment des données quantitatives territorialisées sur l'habitat, des données sur les aides mobilisables ainsi qu'un simulateur des aides au niveau local, des données liées aux plans et dispositifs départementaux et partenariaux, enfin, des données destinées aux professionnels.

Cet outil est régulièrement utilisé par les collectivités territoriales possédant un Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), qui ont obligation d'avoir un observatoire des loyers, un outil à disposition sur le site.

En 2022, l'Observatoire Départemental de l'Habitat a mené 4 études et réflexions :

- Une **étude sur la rénovation énergétique des logements** en Dordogne réalisée par la Cellule économique régionale de la construction ;
- La **mise à jour de l'observatoire des loyers avec le CEREMA** : cet observatoire est alimenté par des données CAF et des données DDT.
- L'intégration de **données et cartographies** à l'échelle de l'IRIS (**quartier**).
- L'intégration d'un **outil OTELO de prospectives** pour simuler les **besoins** en logement

Toutes ces études sont publiées sur le site de l'ODH dans la rubrique l'habitat de demain/études : Etudes - Observatoire Départemental de l'Habitat (dordogne.fr)



Contact : Service de l'Habitat



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Etat, organismes payeurs des aides au logement, collectivités locales, bailleurs sociaux, associations d'insertion et de logement des

BILAN DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS (PDAL) DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Ce programme a débuté au 1^{er} octobre 2020 et a pris fin au 30 septembre 2022 en raison d'une efficacité non démontrée, de la réduction du territoire éligible (secteur dit « diffus ») et du déploiement de l'aide MaPrimeAdapt par l'État.

L'objectif du programme était d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile. Ce programme s'intitulait « **ADAPT&VOUS** » et était animé par un ergothérapeute de Soliha.

Ce programme avait un coût de 59 940 € par an et a permis de traiter 169 dossiers en 3 ans.



Contact : Service de l'Habitat

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023

PARTENAIRES EXTERNES

SOLIHA
ADIL24
CAF
MSA

Ce plan est copiloté par les services de l'Etat et du Département. L'objectif global est d'accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en les aidant, grâce à des outils adaptés, à lever les freins auxquels elles peuvent être confrontées.

En 2022, **4 missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS)** ont été mises en œuvre pour réaliser des actions adaptées aux besoins, pour un montant total de 161 000 € dont 53 000 € versés par le Conseil départemental. Parmi ces actions, figurent l'appui au relogement et à l'insertion pas le logement (24 mesures), la prévention des expulsions locatives (92 mesures), les gens du voyage (8 mesures), et des actions de communication à destination des jeunes.

Enfin en 2022, suite à l'arrêt prématuré du Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne (PIG LHI), porté par CAF de la Dordogne, le Département s'est porté volontaire pour élaborer une **convention expérimentale et pluri-partenaire dans le cadre de la Lutte contre le logement non-décent** avec les partenaires financeurs et le prestataire SOLIHA

Dordogne-Périgord associé à l'ADIL 24. Ce programme a été financé pour un montant global de **118.000 €** (dont 90.000 € financé par le Département, 26.000 € par la CAF et 2.000 € par la MSA).



Contact : Service de l'Habitat



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

PARTENAIRES EXTERNES

Etat,
Soliha,

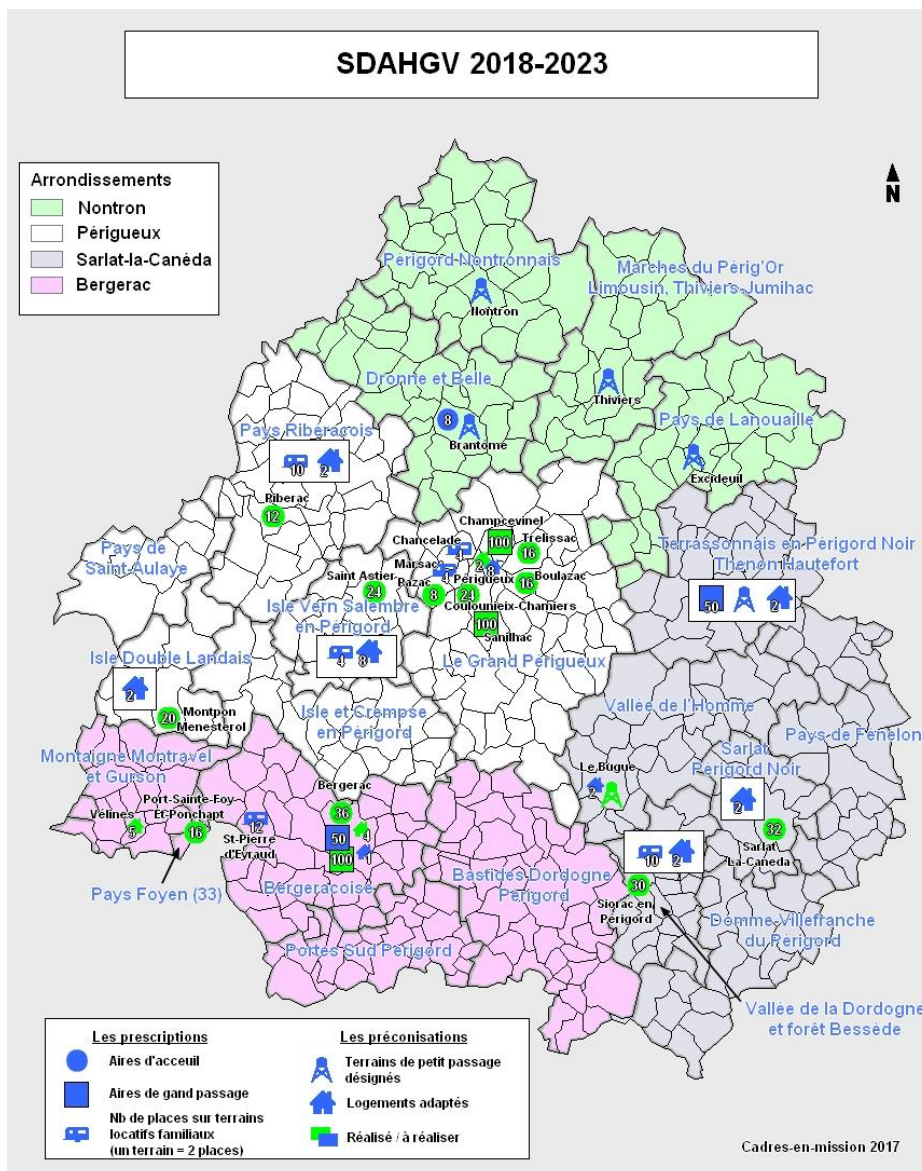
Le Département copilote avec l'Etat, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). **La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places).**

En 2022, le Conseil départemental, au-delà d'assumer le pilotage du schéma, a souhaité apporter son soutien technique et financier aux EPCI concernés par le biais de plusieurs actions, pour un montant total de **230 000 €** :

- 195 000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,
- 35 000 € au Centre Social Saint-Exupéry pour l'accompagnement social et médiation des gens du voyage, bénéficiaires du RSA sur l'agglomération du Grand Périgueux.



Contact : Service de l'Habitat



LES AIDES À LA RENOVATION ENERGETIQUE

Il s'agit de l'aide directe de 500 € votée lors du BP 2014 destinée aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique **d'au moins 35 % sur la consommation énergétique de leur logement.**

Au 31 décembre 2022 :

- **4 926 demandes** de propriétaires occupants ont été reçues au service,
- **4 810 dossiers** engagés en Commission permanente, représentant un montant de 2 405 000 €
- **3 265 aides** mandatées représentant un montant total de 1 632 500 €



Contact : Service de l'habitat



LES AIDES À LA RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Départemental attribue un budget d'un montant de **1 M€** chaque année pour aider les particuliers à financer leurs travaux, en complément des aides déjà octroyées par les dispositifs de droit commun.

4 domaines de travaux ont été ciblés :

- La mise aux normes d'assainissement individuel
- La mise aux normes électriques
- La rénovation des toitures/façades
- La sortie de non-décence (pour les propriétaires bailleurs)

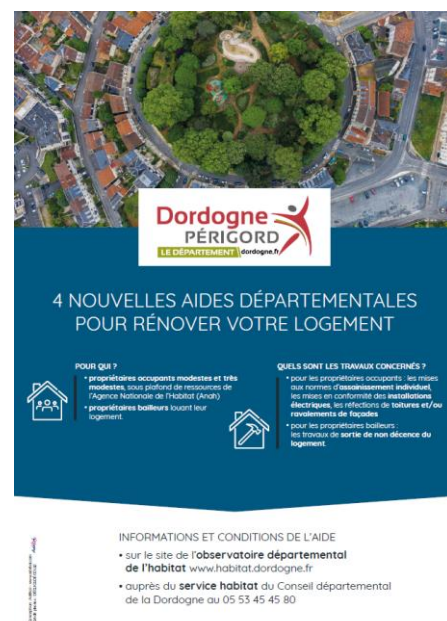
Au 31 décembre 2022, **808 dossiers** ont été reçus par le service de l'Habitat pour un montant total de travaux H.T. de 8 M €, **1 473 773.74 € de subventions ont été engagées** dont **470 701.05 €** versés aux propriétaires occupants. Sur l'ensemble de ces dossiers :

- 41 % concernent des travaux de rénovation de toiture
- 8% pour la réfection de façades,
- 35 % des mises aux normes électriques
- 16 % des travaux de mise aux normes d'assainissement.

Ces aides ont un effet important sur l'économie locale : **1€ de subvention départementale engagée correspond à environ 5.7 € de travaux générés.**



Contact : Service de l'Habitat



LA CONVENTION PLURIANNUELLE DEPARTEMENT / OPH PERIGORD HABITAT

PARTENAIRES EXTERNES

Périgord habitat

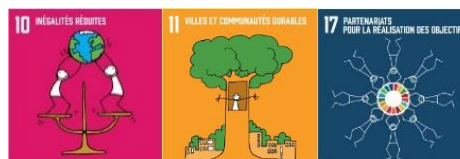
La Convention 2022-2023 a été signée le 25 juillet 2022 entre le Département et Périgord Habitat, pour poursuivre les objectifs de la convention précédente en accompagnement de la nouvelle délégation 2018-2023 et pour assurer à l'office un soutien financier pérenne dans sa programmation pluriannuelle.

Cette convention financière est d'un montant de **3,2 M€, soit 1,6 M€ par an**.

À cela s'ajoute une subvention de 580 936 € pour la réhabilitation de logements existants ainsi que 365.000 € d'aides exceptionnelles et 92.000 € au titre de la production de logements sur communes dans le dispositif Solidarité et Renouvellement Urbain (**soit 92 logements**).



Contact : Service de l'Habitat



2 PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE

Deux plateformes de la rénovation énergétiques coexistent en Dordogne depuis le 1er janvier 2022 :

PARTENAIRES EXTERNES

ADIL, SOLIHA, CAUE,
Région Nouvelle
Aquitaine, ADEME

- la **plateforme de la rénovation Énergétique Dordogne Périgord** portée par le Département et déployée sur 14 EPCI grâce aux associations départementales ADIL, SOLIHA et le CAUE,
- la **plateforme de rénovation énergétique Périgord Noir Rénov** couvrant 6 EPCI sur le territoire du Pays Périgord Noir.

La plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord a eu pour mission en 2022 d'informer, animer et mobiliser les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale et performante.

Elle est le guichet unique des 14 EPCI pour la rénovation énergétique financée en partie par la Région (20 à 30%) et le programme SARE (50%) basé sur des CEE. Restent 30% financés par le Département. Les financements concernent des actes (prestations) et l'animation réalisés à destination des publics précités.

Un bilan 2022 quantitativement et qualitativement en progression par rapport à 2021 : il y a eu près de 4.950 accompagnements de ménage (contre 3.949 en 2021). L'augmentation est particulièrement significative, le conseil technique, juridique et administratif. Cela montre que l'accompagnement a donc également été plus qualitatif.

87,6 % des ménages sondés se sont déclarés satisfaits de leurs échanges avec leur conseiller France Rénov.

Le Département va recevoir une subvention d'environ 145.000 € de la Région Nouvelle Aquitaine pour le financement de la plateforme dont le coût est estimé à 234. 000 €.



Contact : Service de l'Habitat



UNE GESTION DURABLE DU PARC INFORMATIQUE

La collectivité met en œuvre une gestion durable de son parc au travers plusieurs actions :

- **Mise en œuvre d'une stratégie de mise en veille automatique** sur l'ensemble des postes de travail de la collectivité et des collèges renforcée afin de réduire la consommation énergétique (estimation 15% de réduction) ;
- **Démarche éco-responsable** : prolongement de la durée d'utilisation des matériels (5 à 7 ans pour un poste de travail). De même, l'achat de matériel reconditionné est privilégié pour répondre aux spécificités de la loi AGECE (achat de matériels reconditionnés) via les marchés publics. D'autres critères sont également pris en compte dans le cadre des marchés : les indices de durabilité, de réparabilité et d'éco-conception.

En effet, depuis 2017 une politique d'achat a été mise en place à DSIN pour acheter des matériels moins énergivores et plus respectueux de l'environnement

- Norme EPEAT GOLD : qui assure à l'acheteur des produits électroniques le respect par le producteur d'une liste de dispositions environnementales et de recyclage.
 - Norme TCO : critères qui couvrent à la fois la responsabilité environnementale et sociale dans la chaîne d'approvisionnement et tout au long du cycle de vie des équipements informatiques
 - Remplacement progressif des PC format tour par des PC de bureau micro-tour moins énergivores qui permettent de diviser par 2 la consommation des équipements.
- **Gestion des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : 324 matériels ont été sortis de l'inventaire en 2022 et plus de 200 matériels ont été vendus via le site Agora.store pour un montant de 8 713,00 € ;
- **Remplacement des climatisations du centre de données** de l'hôtel du département ayant permis de diviser au moins par deux la consommation électrique du système de refroidissement ;
- **Poursuite des travaux avec le groupe sobriété numérique** sur la gestion des mails, l'utilisation des ressources fichiers et des outils collaboratifs (tableaux de bord, sensibilisation des services, etc.). Ces opérations préfigurent celles qui seront portées dans le prochain Schéma Départemental de la Transformation et de la Sobriété Numérique et de l'ambition Départementale en matière de numérique responsable.

Enfin, le Département gère également le parc informatique des 38 collèges du territoire. Les mêmes principes prévalent pour ce parc. Ainsi, **50 PC reconditionnés ont été commandés représentant environ 10 % du total** des PC fournis ainsi que **60 écrans reconditionnés**. Concernant la téléphonie, 9 collèges ont été migrés en 2022 vers la téléphonie sur IP centralisée du CD24, portant à 21 le nombre total de collèges ayant migré. Ces opérations permettent de supprimer tous les autocommutateurs dans les établissements et réduisent en moyenne par 3 les coûts de téléphonie. Il faut noter que les terminaux utilisés pour ces migrations sont des terminaux reconditionnés.



Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique



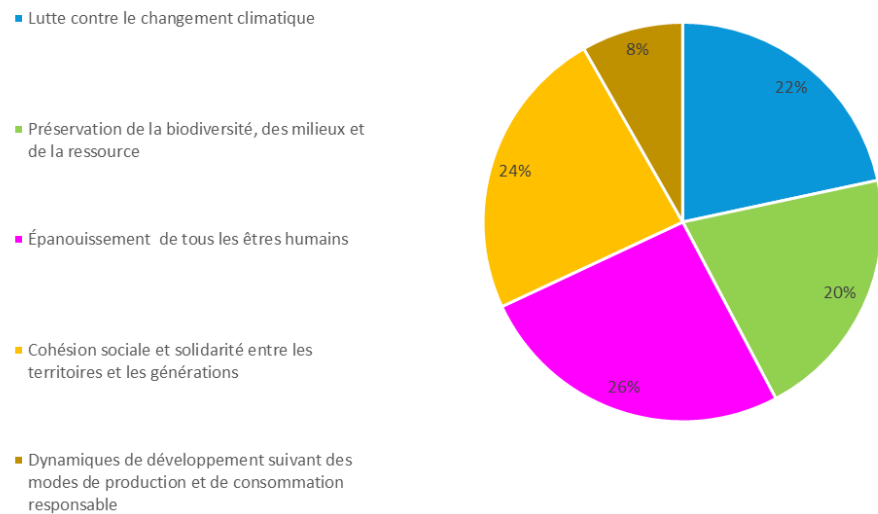
SYNTHESE DES ACTIONS – 5^{ème} COMMISSION

Sur les 17 actions présentées dans ce rapport pour la 5^{ème} commission, 50% concourt à l'épanouissement de tous les êtres humains (26%), à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (24%).

42% contribue à la lutte contre le changement climatique (22%) et à la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (20%).

Enfin, 8% participe aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

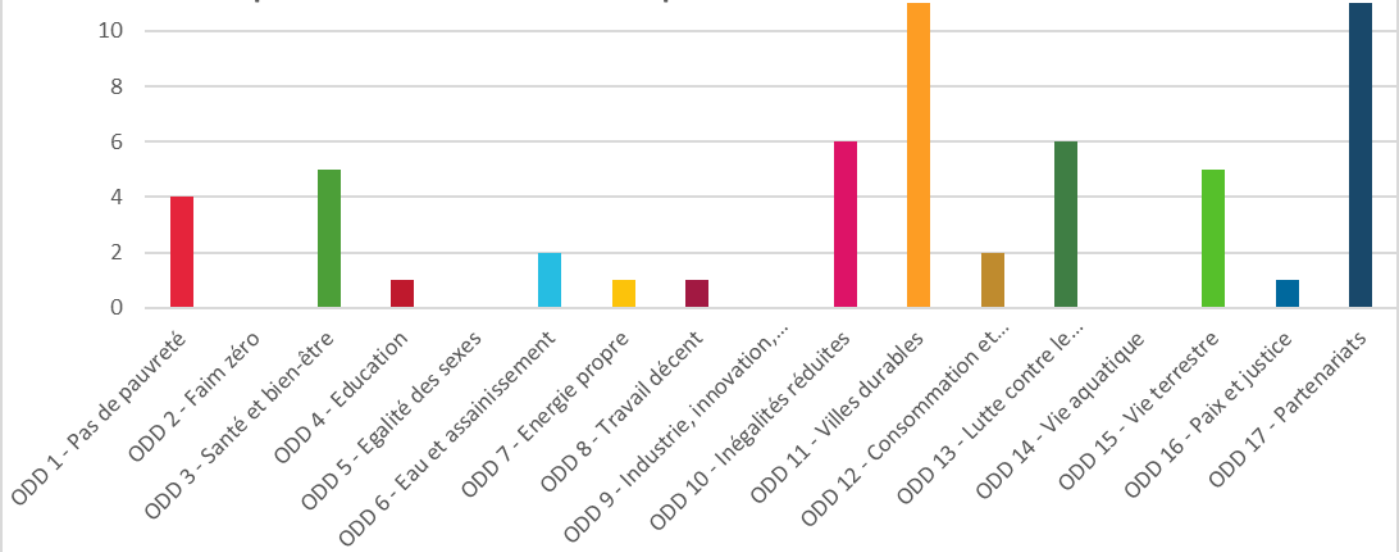
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 5^{ème} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe qu'une majorité des actions a une incidence potentielle sur la constitution de villes et communautés durables (ODD 11). Les seconds objectifs du développement durables impactés par ces politiques sont la réduction des inégalités (ODD10) et la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Les actions ont également un impact sur la santé et le bien-être (ODD3) et sur la préservation des écosystèmes terrestres (ODD 15). Ponctuellement, d'autres ODD sont pris en compte : la gestion de la ressource en eau (ODD 6), la consommation et production durables (ODD 12), l'accès à une éducation de qualité (ODD 4), à garantir l'accès à des énergies renouvelables (ODD 7), promouvoir un travail décent pour tous (ODD 8), promouvoir des sociétés pacifiques (ODD 16). La plupart des actions est menée en collaboration transversale au sein des services départementaux, d'une part, et d'autre part, avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Répartition des actions par ODD - 5^{ème} Commission



Rencontre avec Didier Métois, Directeur adjoint à la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités - Pôle Territoires

La Convention d'Engagement Volontaire

Mission développement durable : En quoi consiste cette convention ?

Didier Métois : La convention a été adoptée par délibération de l'assemblée départementale du 12 décembre 2011. Elle a été signée par le Président du Département, par la Fédération Régionale des Travaux Publics, par le Syndicat professionnel des terrassiers, par le Syndicat professionnel régional de l'industrie routière, par la Fédération de l'ingénierie. Cette convention-là est une déclinaison d'une convention nationale qui, elle, a été signée en 2009. Cette convention d'engagement volontaire nationale porte sur plusieurs thématiques relatives à l'environnement, avec 9 engagements. Ces 9 engagements sont déclinés ensuite en plusieurs sous-engagements :

- préserver la biodiversité
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement
- accroître la performance environnementale des entreprises
- améliorer la sécurité routière, sécurité des agents et des usagers
- participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation
- adopter un nouveau mode de partenariat
- promouvoir la convention

Avec les structures avec lesquelles nous avons signé la convention, nous avons défini des engagements locaux sur lesquels chacun s'engageait respectivement. Nous avons ciblé 3 engagements précis que nous avons décliné en sous-engagement :

- le premier engagement, est de préserver les ressources non renouvelables, donc qui a été décliné en réemploi des matériaux naturels extraits sur chantier,

- valorisation des bétons bitumineux, traitement en place des chaussées ;
- réduire les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, décliné en optimisation de la fonction support, améliorer l'efficacité énergétique des centrales d'enrobés (on en a une à Coulounieix-Chamiers) et abaisser la température des enrobés
- accroître la performance environnementale des entreprises et l'empreinte environnementale des chantiers

Donc pour nous cela se traduit par quoi ? le réemploi des matériaux concerne plutôt les travaux neufs. Quand on a des travaux, on a des déblais-remblais que l'on essaie d'équilibrer, et si on a trop de déblais de matériaux, on les garde pour potentiellement les utiliser sur d'autres chantiers. La valorisation des matériaux bitumineux, s'opère plutôt à l'occasion de travaux d'entretien. On rabote la couche de roulement de la route, on le met à disposition de l'entreprise, laquelle va retravailler, reconcasser et le retraiter, et elle va réutiliser ces agrégats dans la confection des bétons bitumineux. Nous avons par exemple demandé dans nos marchés d'avoir minimum 20% d'agrégats d'enrobés. On peut avoir plus, mais on est limité techniquement par les capacités actuelles de la centrale d'enrobé. Mais on peut atteindre 100% ! Un autre exemple concerne le retraitement des chaussées en place. Après rabotage, une machine extrait la structure, la remélange, et remet le matériau en place avec une couche dessus. C'est autant de nouveaux matériaux que l'on ne va pas extraire dans des carrières.

Pour chaque engagement nous avons des indicateurs et nous effectuons un suivi annuel lors d'un comité de pilotage. Chaque année nous comparons les indicateurs par rapport à l'année

zéro qui est l'année 2012. Et bien sûr on essaie chaque année de se fixer des objectifs.

Concernant par exemple la diminution de la température de chauffe des enrobés, nous privilégions des enrobés basse température (130 degrés au lieu de 180, ce qui consomme moins d'énergie). Mais il y a des limites techniques aussi.

Cette convention arrive à son terme, et au niveau national, un Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité a été élaboré, qui va encore plus loin, avec d'autres critères un peu plus ambitieux à atteindre. Nous sommes donc en train de discuter comment nous allons traduire ce Pacte localement.

Mission développement durable : Cette convention engage le Département pour ses travaux mais est-ce que ces engagements valent pour les autres collectivités ou autres maîtres d'ouvrages ?

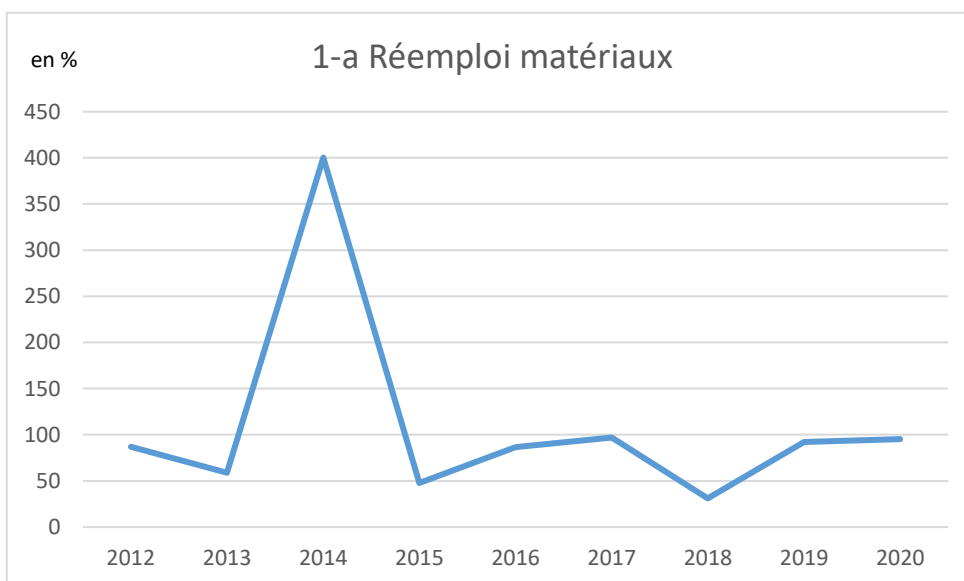
D.M : Oui, la Fédération des Travaux Publics (FRTTP) les a sensibilisés. Mais aussi les autres acteurs nationaux et régionaux, comme par exemple l'association des Départements de France. Une collectivité qui a une compétence routière, peut s'engager, après je ne sais pas si c'est décliné jusqu'au niveau des communes, mais les principaux donneurs d'ordres sont sensibilisés sur ces engagements.

Mission développement durable : Ce sont des techniques qui sont plus onéreuses budgétairement ?

D.M : Non, dans l'ensemble, ce sont à peu près les mêmes prix, ce n'est pas plus cher, mais on ne fait pas d'économie financière non plus

Mission développement durable : Comme il existe un suivi annuel, nous pouvons donc avoir les chiffres concernant l'atteinte des objectifs, par exemple l'économie de matériaux neufs ?

D.M : oui, par défaut, on sait ce qu'on a utilisé donc économisé comme matériaux neufs. Donc oui on peut tirer des statistiques. Et cela nous sert d'indicateurs aussi. Toujours en référence par rapport à l'année 2012, et non à l'année précédente. Pour exemple, concernant notre production d'agrégats d'enrobés, la totalité de la production est recyclée.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

RAPPORT

**SUR LA
SITUATION**

**EN
MATIÈRE
DE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2023



JEUNESSE - ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

L'ÉPANOUISSEMENT DES HABITANTS

Quelques chiffres sur l'action du Département en 2022



3M€

destinés au transport adapté des 454 élèves périgourdins en situation de handicap



8 collèges

équipés de distributeurs de protections hygiéniques gratuites



6 379 périgourdins

ont participé aux activités sportives proposées dans le cadre de l'été actif



210 bibliothèques

et points lecture accompagnés pour favoriser l'accès à la culture et aux savoirs

TRANSPORT ADAPTE POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

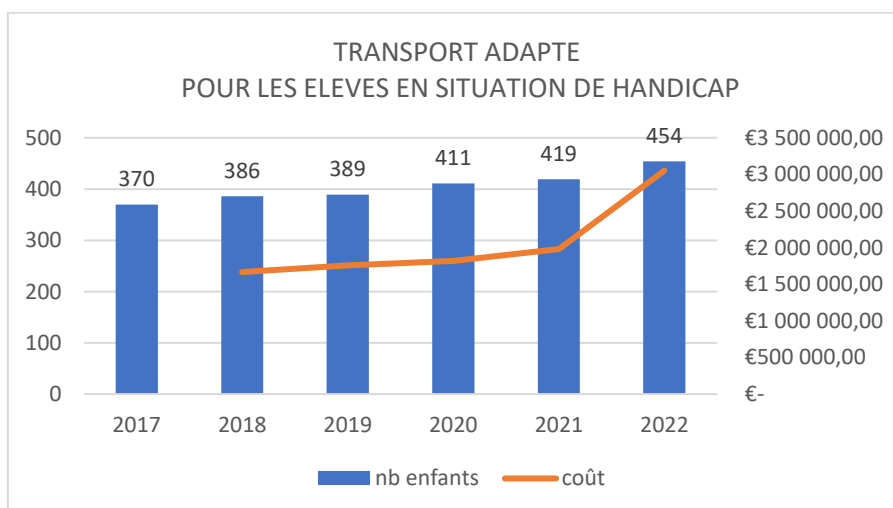
Depuis 2017, le Département, dans un souci d'égalité d'accès à l'instruction, assure la gratuité du transport des enfants ou adolescents en situation de handicap vers les établissements scolaires « en milieu ordinaire », quels que soient leurs niveaux scolaires et leurs lieux de scolarisation.

Si les élèves concernés peuvent prendre un transport en commun classique ou si les familles peuvent transporter personnellement leur enfant, le coût est remboursé à la famille. Quand cela n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

Concernant l'organisation des circuits de transport scolaire, le Département continue de privilégier les regroupements d'enfants dans les véhicules afin de rationaliser le transport et limiter ainsi le nombre de véhicules destinés au transport d'enfants en situation de handicap sur le département.

En 2022, **454 élèves** ont été pris en charge : 30 dans les transports en commun, 89 en véhicule familial et 335 en taxi.

Le coût pour le Département a été de **3 052 745,28 €**.



Contact : Direction de l'Éducation et des Collèges



PARTENAIRES INTERNES DSIN

PARTENAIRES EXTERNES

Communes et EPCI

Université de Bordeaux

ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Campus Connecté :

Le Département porte le projet « Campus Connecté » en partenariat avec l'Université de Bordeaux et le Grand Périgueux. Ce projet, labellisé en novembre 2020, permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et donner aux jeunes des moyens de poursuivre les études de leur choix au plus près de leur domicile avec les meilleures chances de réussite grâce à l'enseignement à distance. Les étudiants bénéficient également d'un tutorat personnalisé assuré par un agent de la Mission Enseignement supérieur – Projets éducatifs – Prospective – Restauration scolaire et Ingénierie, de la Direction de l'Éducation et des Collèges.

Pour l'année scolaire 2022-2023, **10 étudiants** bénéficient de ce dispositif.

PASS et bourses étudiants en médecine :

La première année d'études de santé est désormais accessible à Périgueux depuis septembre 2020 grâce au soutien du Département et en lien avec les deux agglomérations du territoire. **14 étudiants sont accueillis** pour cette année scolaire 2022-2023.



De même, deux types d'aides à destination des étudiants en médecine sont attribuées par le Département afin de rendre le territoire attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- **Une bourse d'aide à la mobilité des stagiaires en médecine générale et des chefs de clinique en Dordogne**, cofinancée avec les communes ou les EPCI ;
- **Une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine** (générale ou de spécialité) et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.

La dépense totale pour 2022 sur **ces deux dispositifs a été de 9 200 €**.

Les autres aides à destination des étudiants et des apprentis :

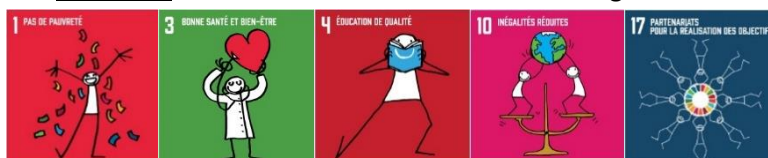
- **Une bourse attribuée aux étudiants de l'enseignement supérieur** participant aux échanges interuniversitaires prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS. En 2022, une somme de 5 003 € a permis la participation de **6 étudiants**.
- **Une bourse pour les jeunes originaires de Dordogne en thèse de 3ème cycle** a été accordée à **4 étudiants pour un montant de 3 660 €** ;

- **Une prime aux jeunes apprentis domiciliés en Dordogne**. **84 primes** ont été attribuées pour un montant de **9 520 €**. 191 demandes ont été rejetées. Ces rejets sont essentiellement dus au motif de revenus familiaux dépassant le quotient familial fixé ou en raison de rupture de contrat d'apprentissage.

- **Des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur**. **24 000 €** ont été attribués à **12 bénéficiaires** à ce titre en 2022. C'est 2 fois plus qu'en 2021.



Contact : Direction de l'Éducation et des Collèges



RESTAURATION SCOLAIRE : TOUJOURS PLUS DE BIO ET DE LOCAL

PARTENAIRES INTERNES

Services de l'Agriculture et l'Agroalimentaire, Mission développement durable, Patrimoine bâti, DRH, PPEV, Archéologie, Communication

Dans les collèges, la DEC pilote un projet transversal de transition alimentaire innovant, en lien avec la Direction du Développement économique, du Patrimoine bâti, de l'Archéologie et du Patrimoine, de la Communication, du Droit et de la Commande publique, des Ressources Humaines, de l'Environnement et du Développement durable, du Pôle Espaces Verts, axé sur le développement d'une alimentation bio, locale privilégiant le « fait maison » et la saisonnalité.

Elle mobilise des moyens techniques et financiers permettant aux collèges de s'engager dans une démarche de labellisation ECOCERT :

- Moyens techniques : accompagnement en matière de commande publique, d'équilibre et d'hygiène alimentaire et de gestion des déchets.
- Moyens financiers : coordination de l'appel à projet « MINJATZ GOIATS ! » permettant aux collèges de bénéficier d'une subvention départementale pour leur approvisionnement en produits bio et

locaux et par la prise en charge intégrale des frais de labellisation ECOCERT.

Grâce à cette mobilisation technique et financière, **20 collèges sur 35** sont actuellement labellisés ECOCERT.



L'année 2022 a été également marquée par le déploiement du **projet 100% bio et local dans les collèges**. En effet, **6 nouveaux collèges** ont pu bénéficier de la labellisation 100% bio par l'organisme ECOCERT en 2022 grâce à la mobilisation des différentes Directions de la Collectivité : Léo Testut à BEAUMONTOIS EN PERIGORD, Jean-MOULIN à COULOUNIEUX-CHAMIERES, Anne FRANK, Clos CHASSAING et Michel de Montaigne à PERIGUEUX, Jean LADIGNAC à SAINT-CYPRIEN.



Remise du Label ECOCERT en Cuisine 100 % bio au collège Jean LADIGNAC de St CYPRIEN le 1^{er} septembre 2022



Contact : Direction de l'Éducation et des Collèges



LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Inspection d'académie de Bordeaux

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. En France, elle concerne près de 2 millions de femmes, dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons financières et aussi parce que la représentation culturelle des menstruations est encore taboue. En milieu scolaire, l'absentéisme au motif de la précarité menstruelle touche plus de 130.000 jeunes filles par an en France.

En 2022, le **projet de lutte contre la précarité menstruelle** a vu le jour, sous l'impulsion du Vice-Président en charge de l'Éducation. Ce projet, construit avec les élèves des collèges a pour but d'offrir à toutes les jeunes filles des conditions convenables pour suivre leur scolarité. En 2021/2022, un groupe de travail a été initié, en collaboration avec les services de l'Inspection d'académie de la Dordogne et en lien avec les différentes parties prenantes concernées : professionnels d'établissements, infirmières scolaires, principaux, gestionnaires, élèves des collèges de Neuvic et de Beaumontois-en-Périgord.

Pour l'année scolaire 2022/2023, **8 établissements pilotes** se sont portés volontaires pour être équipés de distributeurs et de consommables bio et recyclables : les collèges de Lanouaille, de Périgueux (Michel-de-Montaigne), de Coulounieix-Chamiers, de Mussidan, de Beaumontois-en-Périgord, de Neuvic, de Bergerac (Jacques Prévert) et d'Excideuil.

Des **actions de sensibilisation** sur cette thématique ont été engagées avec les élèves, les infirmières scolaires et les professeurs référents du projet, en amont de la mise en place des distributeurs. Un livret d'accompagnement édité par l'entreprise « Marguerite et Compagnie » a également été distribué au sein des 8 collèges, pour tous les élèves. Le montant global annuel de l'opération s'élève à **14.000€**, pris en charge intégralement par le Département. Un bilan sera établi à l'issue de cette année d'expérimentation afin de promouvoir le déploiement du dispositif à l'ensemble des collèges du département à la rentrée 2023.



Contact : Direction de l'Éducation et des Collèges



Photo 1 Collège de Neuvic, 18 novembre 2022

En 2022, c'est dans un esprit de continuité que la Direction des sports et de la jeunesse (DSJ) a assuré et déployé l'ensemble de son programme d'action articulé autour de trois piliers :

- Favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous et partout
- Promouvoir l'image et l'économie du Périgord
- Encourager l'engagement de la jeunesse périgourdine.

AMÉNAGEMENT ET LIVRAISON DE LA 2ÈME STATION « DORDOGNE-PÉRIGORD TRAIL ».

PARTENAIRES INTERNES

Service Milieux naturels et Biodiversité

CDESI

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté de communes Bastide Dordogne Périgord
Communes traversées

Le Département a mis en place sa propre qualification pour la création de parcours permanents de trail-running. Il s'agit d'un réseau de parcours en boucle balisés par de la signalétique et un fléchage permanent rétro-réfléchissant pour permettre une pratique nocturne. A l'instar du ski alpin, chaque parcours est classé selon son niveau de difficulté (de facile à expert) et avec son propre code couleur (de vert à noir). La 2ème station « Dordogne-Périgord-Trail Bastides Dordogne Périgord » a été aménagée au départ des communes de Bayac et de Molières en partenariat avec la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et les communes de Monsac, Lanquais, Saint-Avit-Senieur, Pontours, Badefols-Sur-Dordogne, Couze-Saint-Front, Bourniquel et Beaumontois-en-Perigord et les services Départementaux membres de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

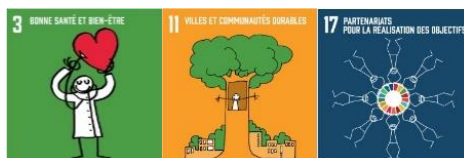
Elle comprend :

- 6 itinéraires de 6, 10, 15, 16, 20 et 30 kilomètres.
- 2 parcours verts, 2 parcours rouges, 1 parcours jaune et 1 parcours noir.
- 6 côtes valorisées.

L'aménagement vient favoriser, valoriser, sécuriser et cadrer la pratique physique, sportive et de loisir en milieu naturel, dans le strict respect du contexte environnemental.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Communauté de communes Périgord Limousin, associations, Fédération départementale de pêche

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication
DEDD

PARTENAIRES EXTERNES

EPCI
Opérateurs sportifs

ETE ACTIF

Ce programme d'activités physiques de pleine nature, pour tous les publics et à tarif réduit, s'est déroulé du 11 juillet au 28 août 2022, sur l'ensemble du département. Il est porté par convention avec 19 Communautés de communes. 30 prestataires ont assuré 525 créneaux d'animation pour **6 379 personnes** (sur 7 779 places disponibles).



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



JOURNEE SPORT ET ENVIRONNEMENT AU BARRAGE DE MIALLET

Le 19 juin 2022, le Département, en partenariat avec des acteurs locaux, a organisé une journée promouvant des activités physiques de pleine nature en lien avec la protection d'un espace naturel sensible.

Cette journée familiale se déroule sur le site du barrage de Miallet, un lieu privilégié pour la découverte de l'environnement qui s'étend sur 77 hectares.

En 2022, cette journée encadrée par 7 éducateurs et 1 technicien milieux naturels et biodiversité a rassemblé **650 visiteurs** sur le site (contre 500 en 2021).



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



LES INITIATIVES CULTURELLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTENAIRES EXTERNES

Opérateurs culturels, associations, EPCI

Le Département porte une grande attention à la culture au niveau local ainsi qu'aux problématiques liées au développement durable.

Des attentions particulières ont donc été données aux opérateurs culturels dont les projets s'inscrivaient dans une démarche éco citoyenne et écologique (gestion des déchets, mise à disposition de gobelets réutilisables, covoiturage...).

En 2022, toutes les manifestations soutenues par le Département, ont mis un point d'honneur à porter une réflexion sur le développement durable, les circuits courts et la citoyenneté. Les conventions de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (S.I.C.C.) qui se déploient sur les territoires cantonaux, en dehors de la période estivale (juillet et août), ont permis d'amener des programmations de qualité professionnelle, respectueuses des droits culturels et de l'environnement portées par des acteurs culturels et diffusées sur leurs territoires d'appartenance. Une façon de limiter les déplacements des « consommateurs de culture » vers des lieux dédiés, réduisant de fait l'empreinte carbone.

Cette culture d'excellence, en direction d'un public local, souvent peu concerné en la matière, ou trop éloigné des lieux dédiés tels que les salles de spectacles et autres centres culturels, se place au cœur des politiques de développement territorial et répond, en partie, aux enjeux de développement durable.



Contact : Service de l'Ingénierie Culturelle Territoriale



PARTENAIRES INTERNES

Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités

UN JARDIN NEOLITHIQUE AU CHATEAU DE CAMPAGNE

En partenariat avec le Pôle paysage et espace verts, plusieurs actions ont été menées autour du jardin et du domaine.

Suite à un appel à candidatures, une nouvelle équipe de prestataires a été missionnée pour concevoir, entretenir et animer le jardin néolithique sur une durée de deux ans. Elle est constituée de deux éco-interprètes et une paysagiste. Le jardin a été entièrement redessiné cette année et les animations repensées.

En 2022, 8 animations ont eu lieu au jardin de mars à juillet :

- Un chantier participatif (26 mars) pour installer le nouveau jardin et ses aménagements (35 participants).
- La manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » (03 juin) durant laquelle ont été accueillis 100 collégiens de BEAUMONT et de SAINT-CYPRIEN.
- La saison culturelle du Domaine pendant laquelle ont été proposées les 8, 15, 22 et 29 juillet et les 18, 19 août des animations familiales sur le thème du Néolithique et plus largement sur la place de l'homme dans son environnement (80 personnes).
- Le gisement du Roc de Marsal a été ouvert exceptionnellement le 21 octobre pour 12 étudiants en préhistoire de l'université Bordeaux-Montaigne.

PARTENAIRES EXTERNES

Pôle International de la Préhistoire



Contact : Service de l'Archéologie



La Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP) a pour mission de favoriser l'accès de tous aux savoirs et à la culture en développant la présence de bibliothèques de lecture publique professionnelles dans les communes de moins de 10 000 habitants.

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

PARTENAIRES EXTERNES

Communes et communautés de communes adhérentes au PDLP et l'Agence Technique Départementale

LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE

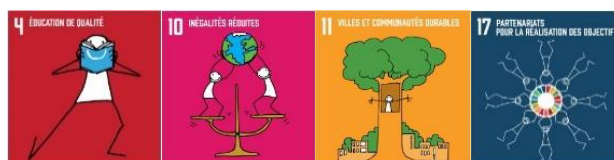
Le Département accompagne la mise en réseau de 210 bibliothèques et points de lecture, adhérentes au Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP), sur le territoire et contribue ainsi à améliorer l'accès aux savoirs, à l'information et aux ressources culturelles des périgourdins par :

- La circulation de ces biens sur le territoire ;
- La promotion de l'alphabétisation universelle ;
- La mise à disposition d'un réseau de points d'accès où sont mis en œuvre les programmes et services gouvernementaux.

En 2022, **34 827 personnes** étaient inscrites et actives (c'est-à-dire ayant emprunté au moins un document dans l'année) au sein du réseau départemental de lecture publique.



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord



PARTENAIRES EXTERNES

Médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux, réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Bergeracois

LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE DORDOGNE

Créée en 2010, la Médiathèque numérique Dordogne, permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse et jeunesse.

La Ville de Périgueux (en 2016) et la Communauté d'agglomération de Bergerac (en 2020) ont rejoint la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord au sein d'un groupement de commandes pour mutualiser ce service.

Cela a permis d'augmenter l'offre documentaire pour un coût optimisé pour les trois collectivités.

Par ces ressources, complémentaires avec l'offre documentaire papier de la BDDP, les bibliothèques contribuent à la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication.



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord

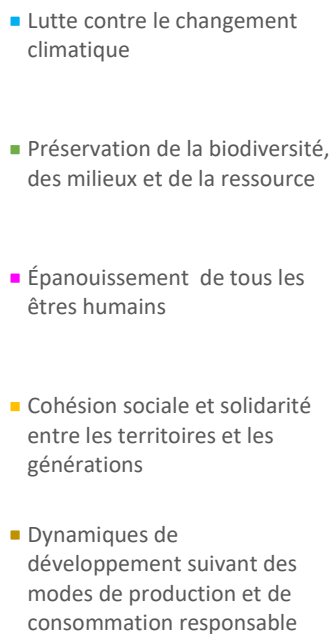


SYNTHESE DES ACTIONS – 6^{EME} COMMISSION

Sur les 11 actions présentées dans ce rapport pour la 6^{ème} commission, un peu plus du quart concourt à l'épanouissement des êtres humains et un autre quart concourt à la cohésion sociale entre les territoires et les générations. Ce sont bien là des valeurs promues par la politique culturelle, sportive et éducative du Département.

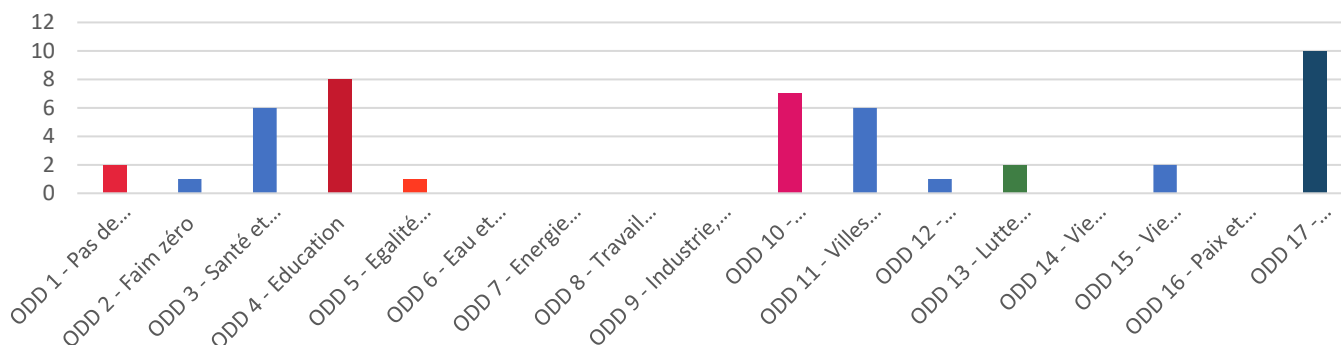
En outre, ces actions contribuent en proportions similaires à la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource, à la lutte contre le changement climatique et à la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 6^{ème} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle sur l'éducation (ODD 4), la réduction des inégalités (ODD 10) ainsi que sur la Santé (ODD3) ainsi qu'à l'objectif de rendre les villes et communautés plus durables (ODD 11). Ces actions sont mises en œuvre presque systématiquement grâce à des partenariats constants.

Répartition des actions par ODD - 6^{ème} Commission



L'interview

Rencontre avec Jérôme BELLY et Bernard FREDERIC, direction de l'éducation et des collèges

L'égalité filles/garçons dans les collèges

Mission développement durable : Comment est né le projet des trophées de l'égalité filles-garçons dans les collèges ?

Jérôme BELLY : Il s'agit de l'idée de Mme Lafon-Gauthier, déléguée au Département pour l'égalité Femmes-Hommes. Elle souhaitait mettre en œuvre des trophées dans les collèges destinés à valoriser les projets portés par les établissements sur la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons.

Ce projet a été mené en partenariat avec la DSDEN qui porte également ces valeurs dans les établissements. L'égalité entre les filles et les garçons se traduit également dans les projets de réaménagement des cours de récréation des établissements afin de prendre en compte la mixité dans l'utilisation des espaces extérieurs.

Mission développement durable : Quels sont les types de projets qui ont été présentés ?

J.B. : Pour cette première édition, l'appel à projets a été proposé à l'ensemble des collèges fin 2022. 6 collèges se sont portés candidats : Annesse et Beaulieu, Pierre Fanlac à Belvès, Plaisance à Lanouaille, Les Marches de l'Occitanie à Piégut-Pluviers, Jean Ladignac à St Cyprien et Jules Ferry à Terrasson.

Les projets étaient très diversifiés : des projets culturels et artistiques avec la participation de l'Agence Culturelle Départementale, des supports variés comme des bandes dessinées, des vidéos, chants, danses ainsi qu'un concours de dessins pour personnaliser le carnet de correspondance de l'établissement. Les élèves ont librement choisi d'aborder l'égalité filles-garçons sous l'angle de leur choix. Ainsi, des thèmes comme la précarité menstruelle ou la nature des relations filles-garçons ont pu être illustrés.

Le Département a été facilitateur pour la réalisation de ces projets, notamment pour monter les vidéos grâce aux moyens techniques de la direction de la communication. Puis, des petits films promotionnels ont ensuite été réalisés afin de mettre en lumière les projets des collèges lauréats et diffusés lors de la cérémonie de remise des trophées qui s'est tenue le 22 mars 2023 dans les salons de la Préfecture. Le Département a pris en charge le transport des élèves pour qu'ils puissent assister à cette remise de prix.

Mission développement durable : Comment ces projets ont été départagés ?

J.B. : Un jury présidé par Mme Lafon-Gauthier et M Teillac et composé de Cécile Jallet (DGA), des représentants de la Direction de l'Education et des



Collèges ainsi que de la DSDEN, a choisi les lauréats selon 2 critères :

- le contenu pédagogique et éducatif
- la qualité des supports et l'originalité.

3 lauréats ont ainsi été récompensés : le [collège de Belvès](#), le [collège de Terrasson](#) et celui de [Lanouaille](#).

Mission développement durable : L'opération a-t-elle été renouvelée cette année ?

J.B. : Oui on a relancé l'opération dès la rentrée 2023 avec une inscription via la plateforme GRU jusqu'au 31 décembre 2023. Ensuite, les établissements ont jusqu'au 30 avril 2024 pour fournir le projet finalisé. Ils doivent obligatoirement produire un ou des supports pédagogiques. À ce jour tous les collèges de la ZAP Ouest Dordogne se sont inscrits. On espère une quinzaine d'établissements pour cette 2^{ème} édition.

De plus, nous souhaitons organiser un petit événement au sein des établissements lauréats, en plus de la cérémonie solennelle dans les salons de la Préfecture, afin de faire participer les familles.

Mission développement durable : Le projet de lutte contre la précarité menstruelle est-il lié à cette 1^{ère} édition des trophées de l'égalité filles-garçons ?

J.B. : Ce projet a été mené en parallèle, et a même démarré avant. C'est M Teillac qui en est à l'origine.

Bernard FREDERIC : Le projet consiste à mettre à la disposition des collégiennes des protections hygiéniques gratuites. L'objectif est de permettre aux adolescentes de ne pas être empêchées dans leur scolarité. Nous avons installé des distributeurs dans 8 établissements pilotes et nous avons réalisé un sourcing pour trouver des entreprises proposant ce service, et elles sont peu nombreuses. L'entreprise Marguerite & Cie a été choisie pour son expérience sur plus de 1000 sites, pas forcément des établissements scolaires d'ailleurs.

Des questionnaires ont été distribués aux collégiennes, via les infirmières scolaires, pour cibler le besoin et proposer les bons produits. Au

départ on ciblait uniquement des serviettes, finalement il s'est avéré qu'il y avait un besoin également en tampons.

Le test a donné satisfaction en termes d'utilisation, malgré quelques actes de malveillance. Mais les jeunes filles sont moins gênées d'aller au distributeur plutôt que de demander des protections à l'infirmière scolaire. D'autre part, le choix du lieu d'installation du distributeur est stratégique. L'accès doit y être libre, discret, mais dans le même temps une surveillance doit être possible pour éviter la dégradation.

Mission développement durable : Y a-t-il eu un accompagnement avant l'installation des distributeurs ?

B.F. : La société propose aussi des temps de sensibilisation à destination des élèves, filles et garçons. Il y en a eu 2 à Coulounieix et à Neuvic qui étaient des collèges pilotes. Cela a permis de mieux porter la problématique auprès des jeunes. Puis des flyers ont été distribués au moment de l'installation. De plus, des élèves ont fait partie du groupe projet et ont donc été sensibilisés. Ils se font porte-parole auprès de leurs camarades.

Mission développement durable : quel est le coût de cette opération ?

B.F. : Pour les 8 collèges pilotes, cela a coûté 14 000 €. À la rentrée 2023, il a été décidé de généraliser sur tous les établissements publics. Pour équiper les 30 autres collèges, le montant a atteint 80 000 € (comprenant le prix d'achat des distributeurs, 1 000 €/pièce). Le volume de consommables est calculé pour l'année scolaire pour un montant de 50 000 € par an, financé à 100% par le Département.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**

Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr